

OBJECTIF 1 : AFFIRMER UNE CENTRALITÉ VERTE POUR LA COMMUNE

ACTION 1 : RÉALISATION D'UNE NOUVELLE VOIE CENTRALE AUX ABORDS DU BOURG

La traversée du secteur urbain de la Renaissance par la D 238 (rue de la Renaissance, route de Monthérault) pose des problèmes de sécurité et de confort pour les riverains.

Afin de résoudre ces problèmes de circulation, la Commune et le Département de la Charente-Maritime ont engagé une réflexion qui propose la réalisation d'une nouvelle voie.

Ce projet porte sur un linéaire de 1 650 mètres entre la rue de l'Espérance et la route de Monthérault. Il reprend pour partie la rue du Gros Chêne. Les points d'échanges seront aménagés et sécurisés le long du parcours :

- route de Monthérault
- rue du Gros Chêne, rue de la Pinonnerie. Il est proposé un giratoire, en variante, qui paraît être une bonne solution pour mettre en valeur les accès au Bourg.

La présente action, bien que largement engagée, est rappelée ici pour mémoire. Elle revêt une importance dans le développement de l'organisation urbaine d'Échillais. En effet, cette nouvelle voie reliera le Bourg et les secteurs d'extensions récentes (voir Action 3). De plus, dans la mesure où elle borde des terres agricoles qui n'ont pas fait l'objet d'aménagements hydrauliques en vue de l'irrigation, ces terrains devraient être plus facilement libérés par l'agriculture.

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

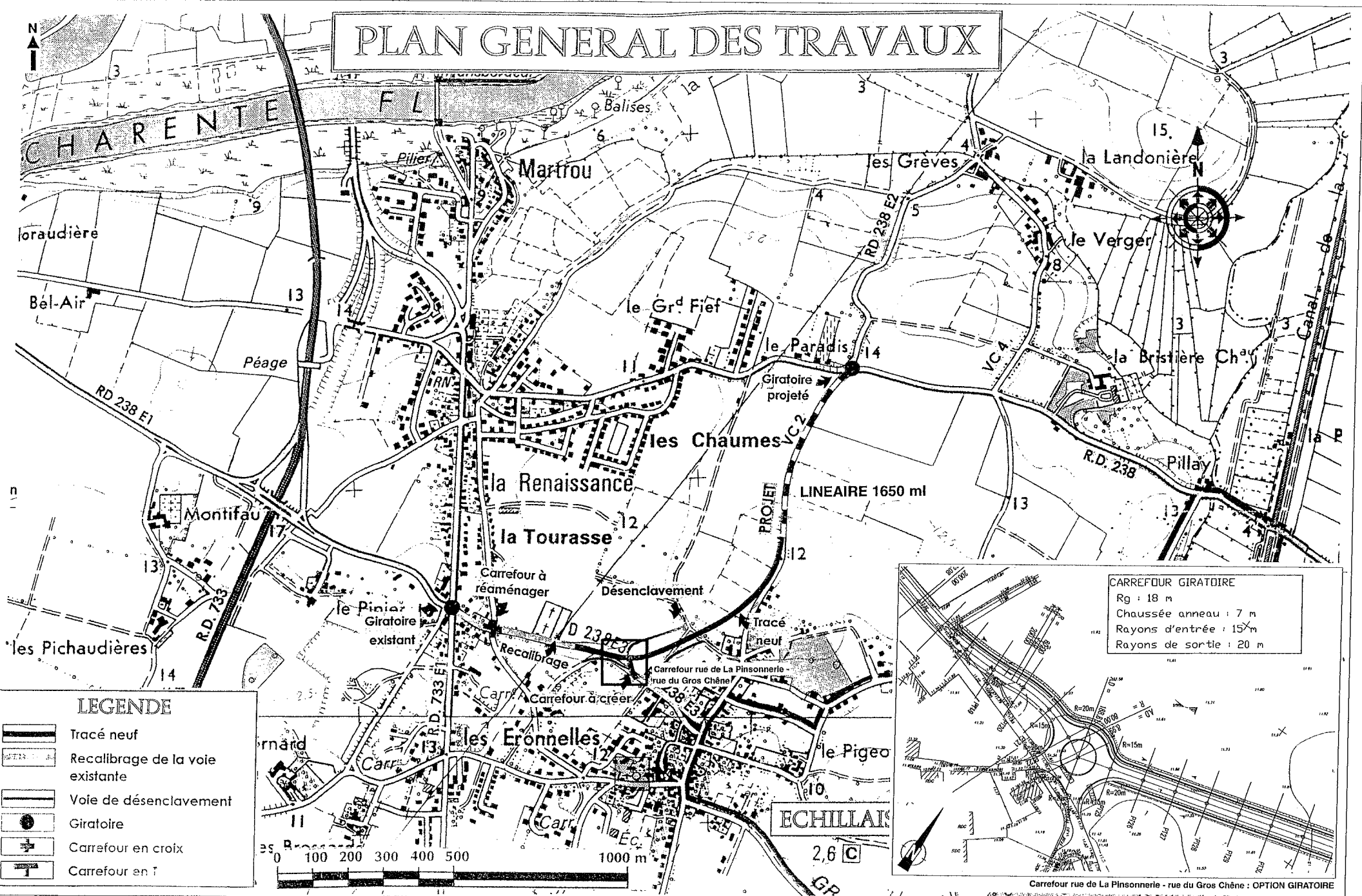
Aménagement et Traitement du linéaire

1 650 ml

= 14 000 000 F HT soit **2 134 286 E HT**

Estimation Département 17 (D.I.D)

PLAN GENERAL DES TRAVAUX



LEGENDE

- Tracé neuf
- Recalibrage de la voie existante
- Voie de désenclavement
- Giratoire
- Carrefour en croix
- Carrefour en T

CARREFOUR GIRATOIRE

- Rg : 18 m
- Chaussée anneau : 7 m
- Rayons d'entrée : 15 m
- Rayons de sortie : 20 m

Carrefour rue de La Pinsonnerie - rue du Gros Chêne : OPTION GIRATOIRE

ACTION 2 : TRAITEMENT DES ENTRÉES DE VILLE

Le réseau routier (RD 733) lié à la réalisation du Viaduc a modifié les accès au Centre Bourg d'Échillais.

Les trois entrées prioritaires sont :

- La route de Soubise à partir de la RD 733, dont l'échangeur est en cours d'amélioration. Il sera complété à terme, devenant ainsi le principal accès au bourg. Le principe de traitement de cette entrée sera coordonné avec l'opération "Pimale" (zone projetée à vocation commerciale).
- La Route de Monthéroult. Cette entrée est liée à la réalisation de la nouvelle voie centrale du Bourg.
- La route de Saint-Agnant, rue de la Limoise. De configuration rurale, étroite par secteurs, desservant des habitations individuelles, elle est importante dans le fonctionnement quotidien (utilisation d'équipements communaux par des habitants de la Commune de Saint-Agnant).

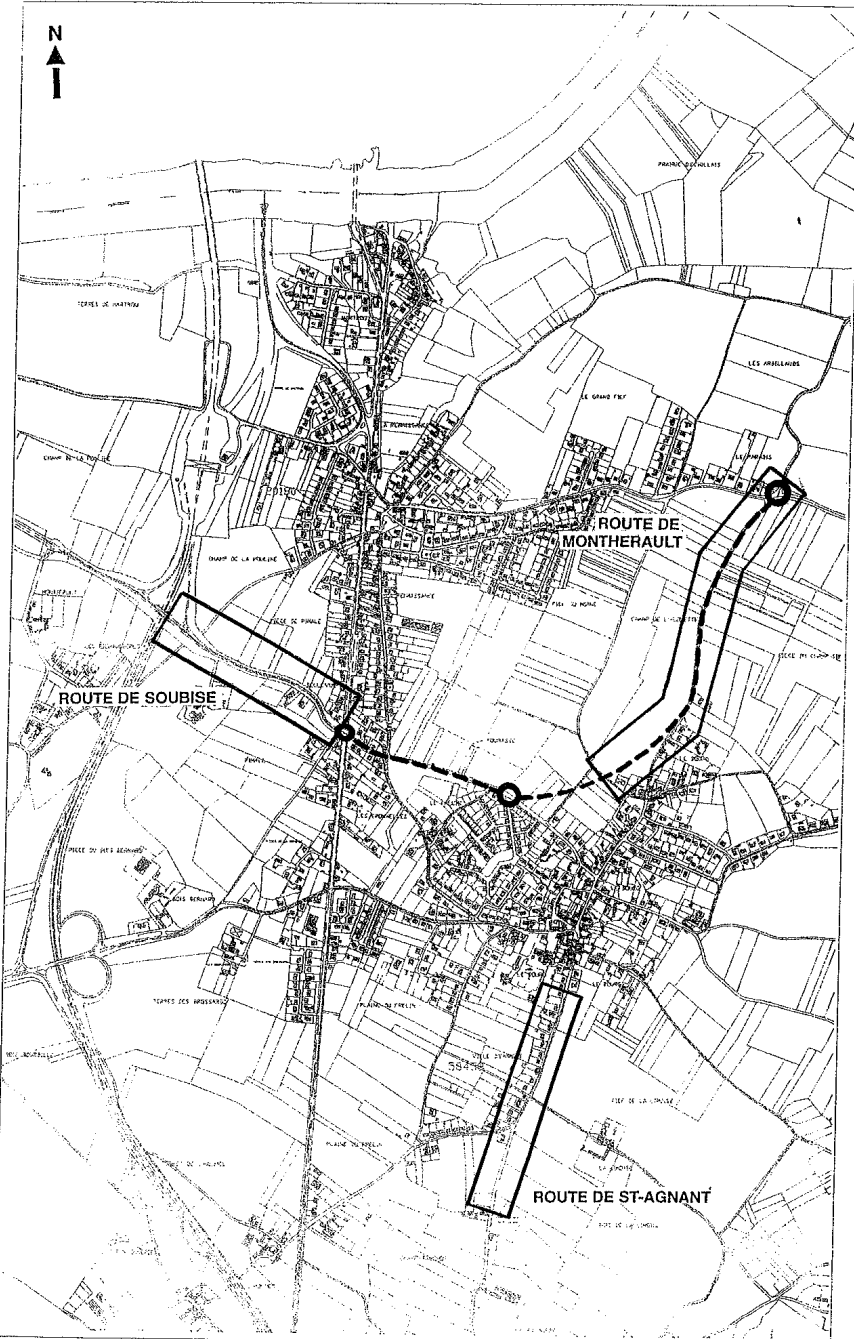
Le principe de traitement consiste à intégrer des plantations d'alignement pour mieux marquer les nouvelles entrées de la Commune.

Les différents aménagements devront :

- participer à l'identité de la commune ;
- intégrer les problèmes de sécurité ;
- permettre une bonne orientation des usagers.

Dans la mesure du possible, une piste cyclable s'insérant dans le cadre des itinéraires en boucles sur la Commune (voir Action 19) et assurant les dessertes internes à la Commune, sera réalisée dans le cadre des aménagements proposés.

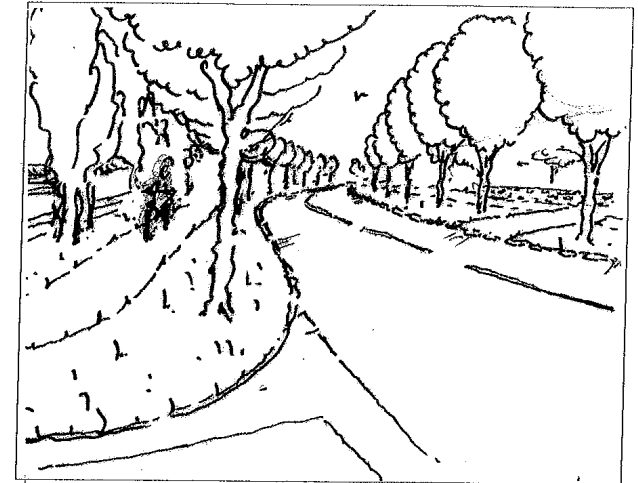
| ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE | | | | |
|--|-------------------|-----------------------|-------------|---------------------|
| (non compris acquisitions foncières) | | | | |
| Route de Soubise | | | | |
| Giratoire et Abords en raccordement avec D 733 | Forfait | 2 025 000 F HT | soit | 308 709 E HT |
| Traitement du linéaire de voie | | | | |
| 450 ml | à 2 250 F HT / ml | = 1 012 500 F HT | soit | 154 355 E HT |
| TOTAL Route de Soubise | | 3 037 500 F HT | soit | 463 064 E HT |
| Route de Monthéroult | | | | |
| 650 ml | à 1 750 F HT / ml | = 1 050 000 F HT | soit | 160 071 E HT |
| Route de Saint Agnant | | | | |
| 500 ml | à 1 250 F HT / ml | = 625 000 F HT | soit | 95 280 E HT |
| TOTAL | | 4 712 500 F HT | soit | 718 415 E HT |



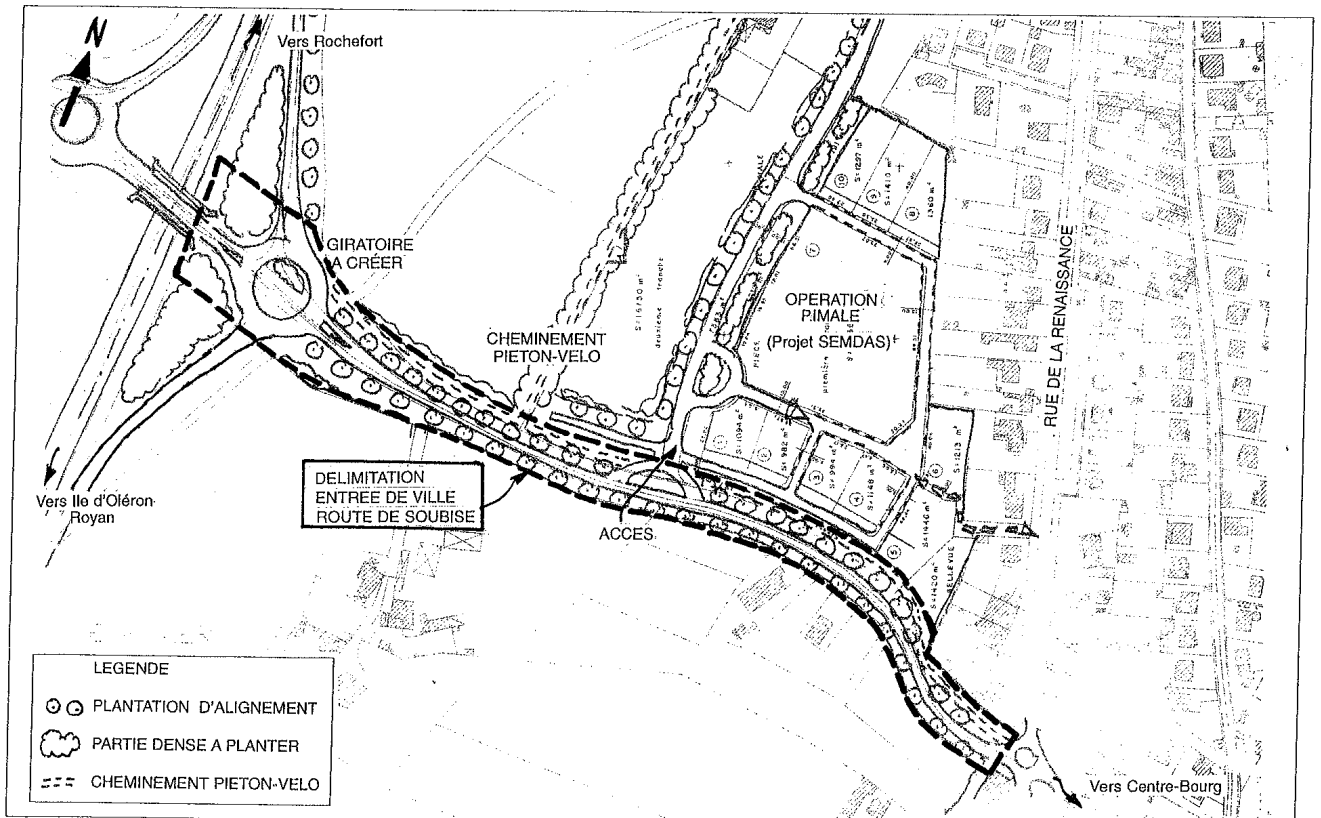
LOCALISATION DES ENTRÉES



ENTRÉE - ROUTE DE SOUBISE D 238.E.



ILLUSTRATION



LEGENDE

- ⊙ ⊙ PLANTATION D'ALIGNEMENT
- ☁ PARTIE DENSE A PLANTER
- CHEMINEMENT PIETON-VELO

PROPOSITION DE PRINCIPE

ACTION 3 : RÉALISATION D'UN ESPACE PUBLIC À L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTES ZONES URBAINES

L'analyse du fonctionnement urbain a mis en évidence la répartition équivalente de la population urbaine entre le secteur de la Renaissance et le Bourg.

Les espaces situés autour du cimetière ont l'avantage d'être libres de toutes constructions et d'être à l'articulation de ces deux secteurs de la Renaissance et du Bourg.

Un espace central pourrait ainsi être créé à l'occasion de la réalisation de la nouvelle voie (Action n°1).

Il pourrait prendre l'aspect d'un parc urbain, permettant :

- *D'assurer la sécurité sur la voie*
- *De mettre en valeur la vue vers le Bourg (perspective sur l'église) et ses accès*
- *De créer un espace paysagé de qualité (espace de verdure)*
- *De développer des liaisons entre les différents secteurs urbains.*

La réalisation de cet espace amènera à repositionner les futurs commerces et services nécessaires à une commune de la taille de celle d'Échillais.

Dans ce sens, il conviendra de réserver certains terrains situés à proximité du Bourg (voir Action 4).

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

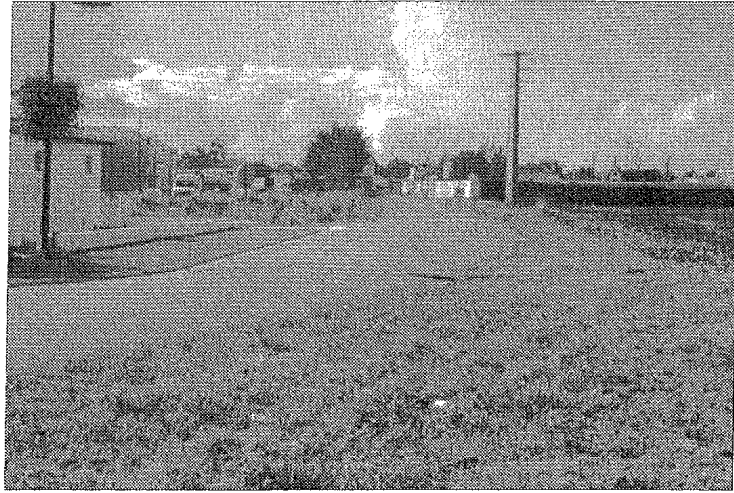
(non compris acquisitions foncières)

Traitement des espaces hors travaux de voirie

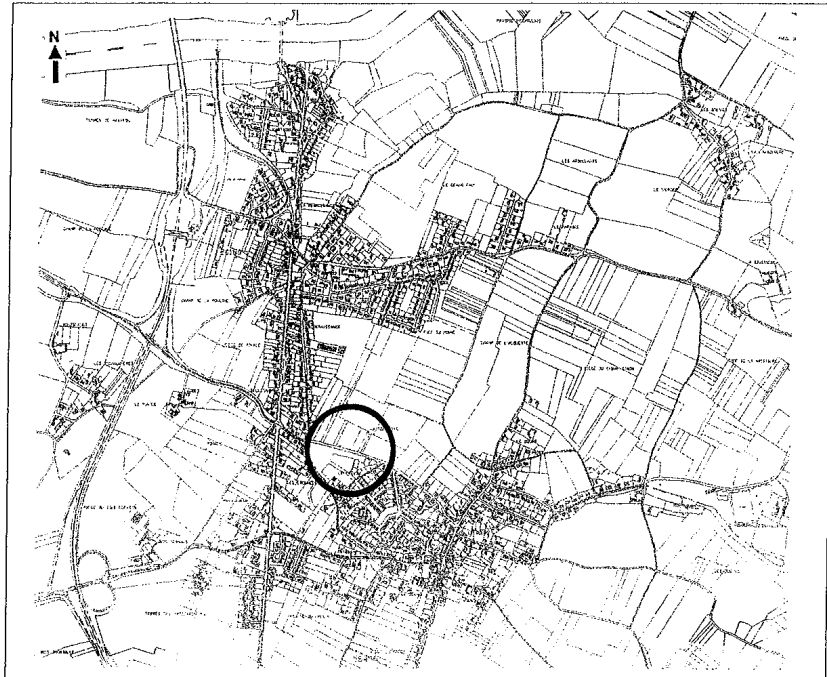
(travaux de voirie pris en compte dans l'action n°1)

43 050 m² à 100 F HT / m² = 3 705 000 HT soit 564 824 E HT

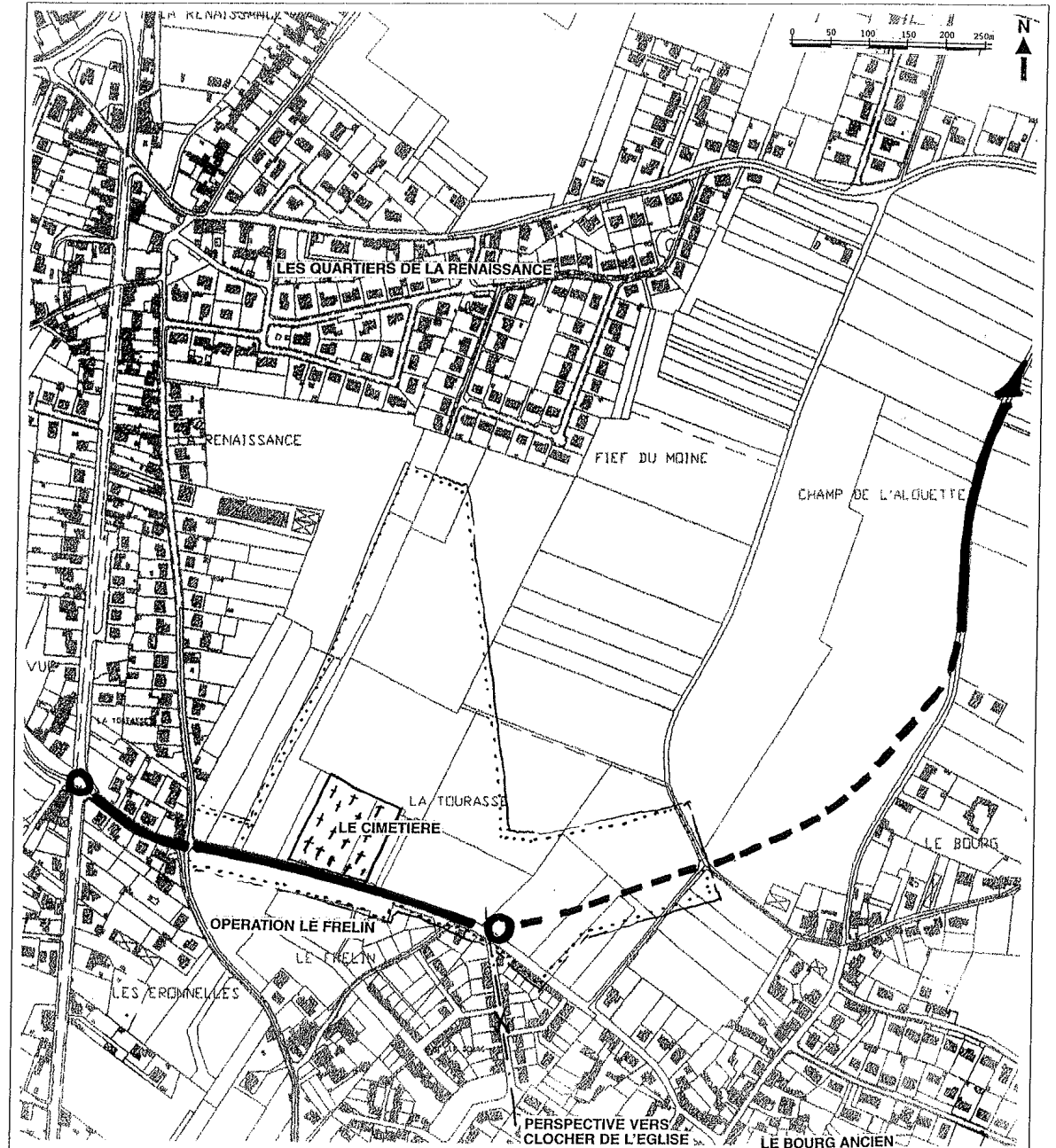
Le reste de l'espace public (40 000 m²) sera pris en charge dans le cadre d'opérations sur l'habitat.



Un espace public lié au réaménagement de la RD 238.E



LOCALISATION



ETAT EXISTANT

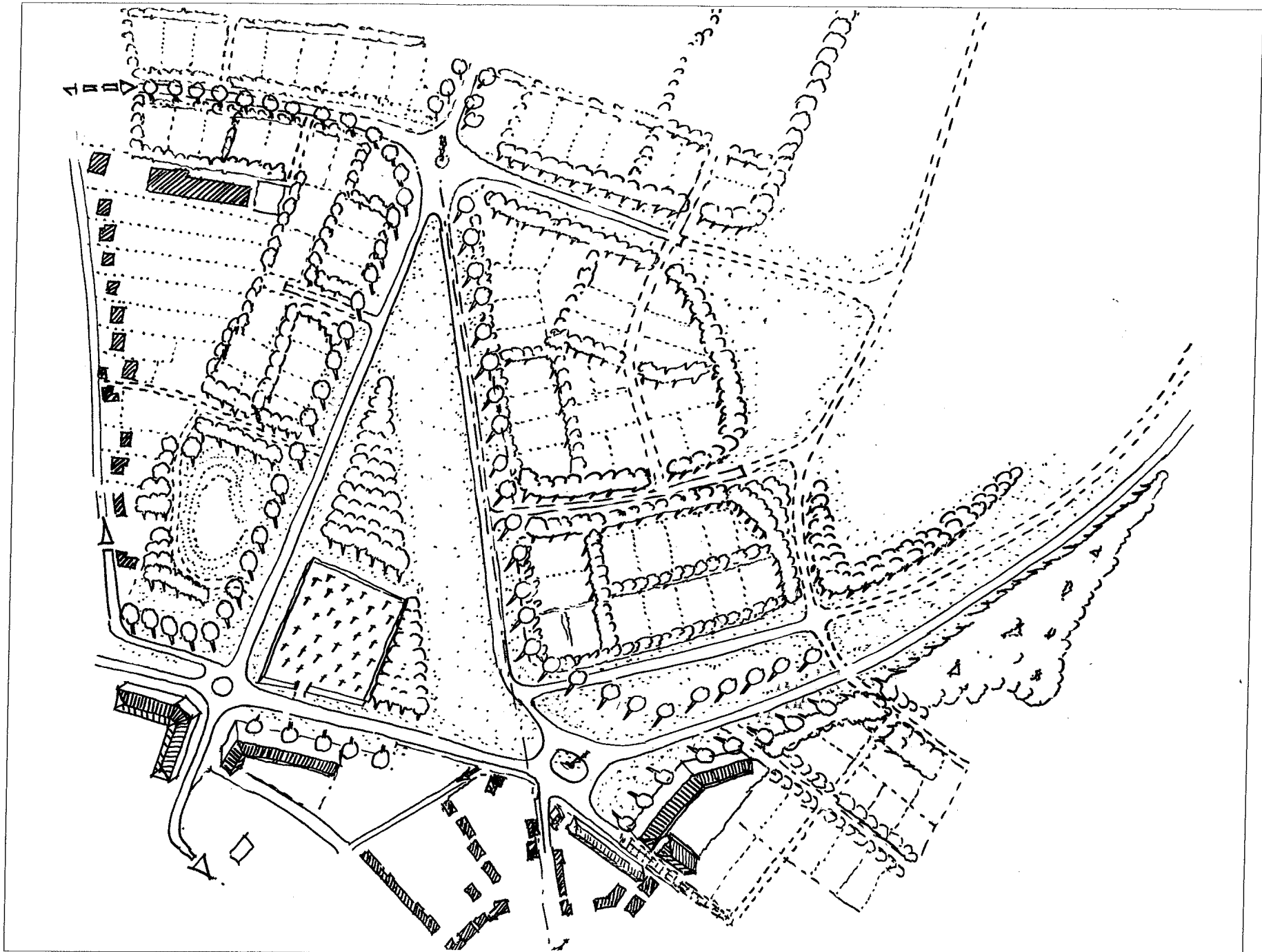
ACTION 3 : RÉALISATION D'UN ESPACE PUBLIC À L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTES ZONES URBAINES



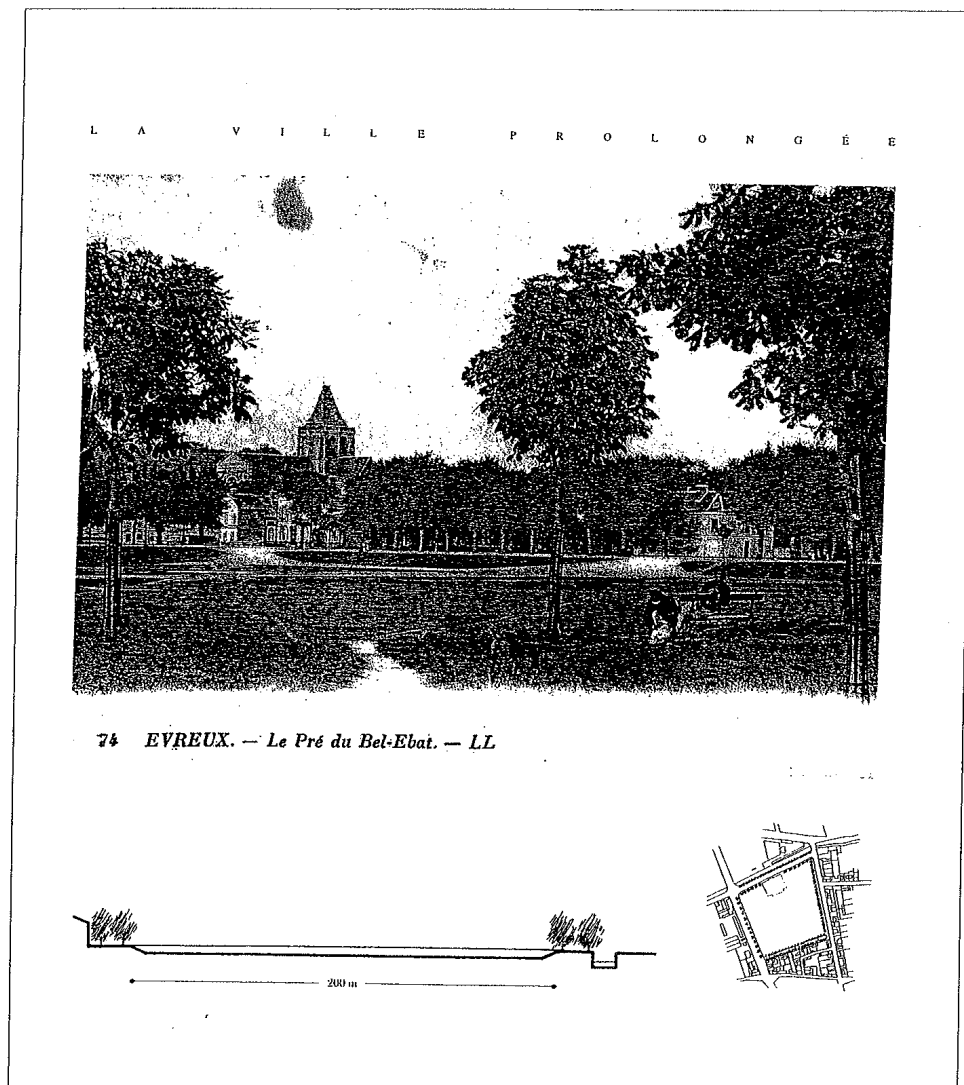
Un espace à réaliser entre la Renaissance et le Bourg



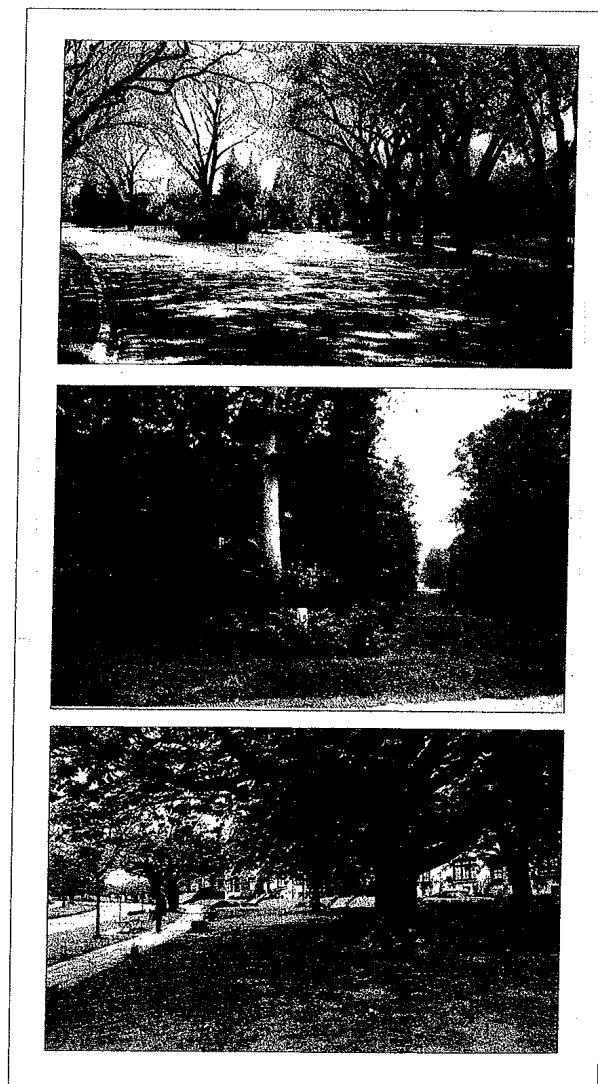
ACTION 3 : RÉALISATION D'UN ESPACE PUBLIC À L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTES ZONES URBAINES



ACTION 3 : RÉALISATION D'UN ESPACE PUBLIC À L'ARTICULATION DES ZONES URBAINES



LE PRÉ DE BEL-EBAT - EVREUX - PRINCIPE D'ESPACE PUBLIC A REALISER



Extrait de "Boulevards de Channes" de G. BAUER

EXEMPLES D'ESPACES PUBLICS

ACTION 4 : DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS POUR LES COMMERCES ET LES SERVICES

Les commerces et services sont actuellement situés à plusieurs endroits de la Commune :

- *Dans le Bourg grâce à une politique volontariste de la part de la commune*
- *En frange du Bourg*
- *Le long de l'ancienne route d'accès au Pont Transbordeur.*

L'augmentation régulière de la population crée de nouveaux besoins en services et commerces de proximité, en particulier dans le domaine de l'alimentation.

Il conviendrait de réfléchir à la meilleure implantation de nouveaux commerces, de manière à développer une synergie avec les commerces existants et affirmer la centralité verte d'Échillais.

En liaison avec l'action 3, une zone de 5 000 m², située au carrefour de la rue du Gros Chêne et de la rue de la Pinsonnerie, permettrait d'accueillir ces nouveaux commerces ainsi que le stationnement nécessaire aux usagers. L'implantation d'une surface alimentaire de 300 m² pourrait servir de « locomotive ».

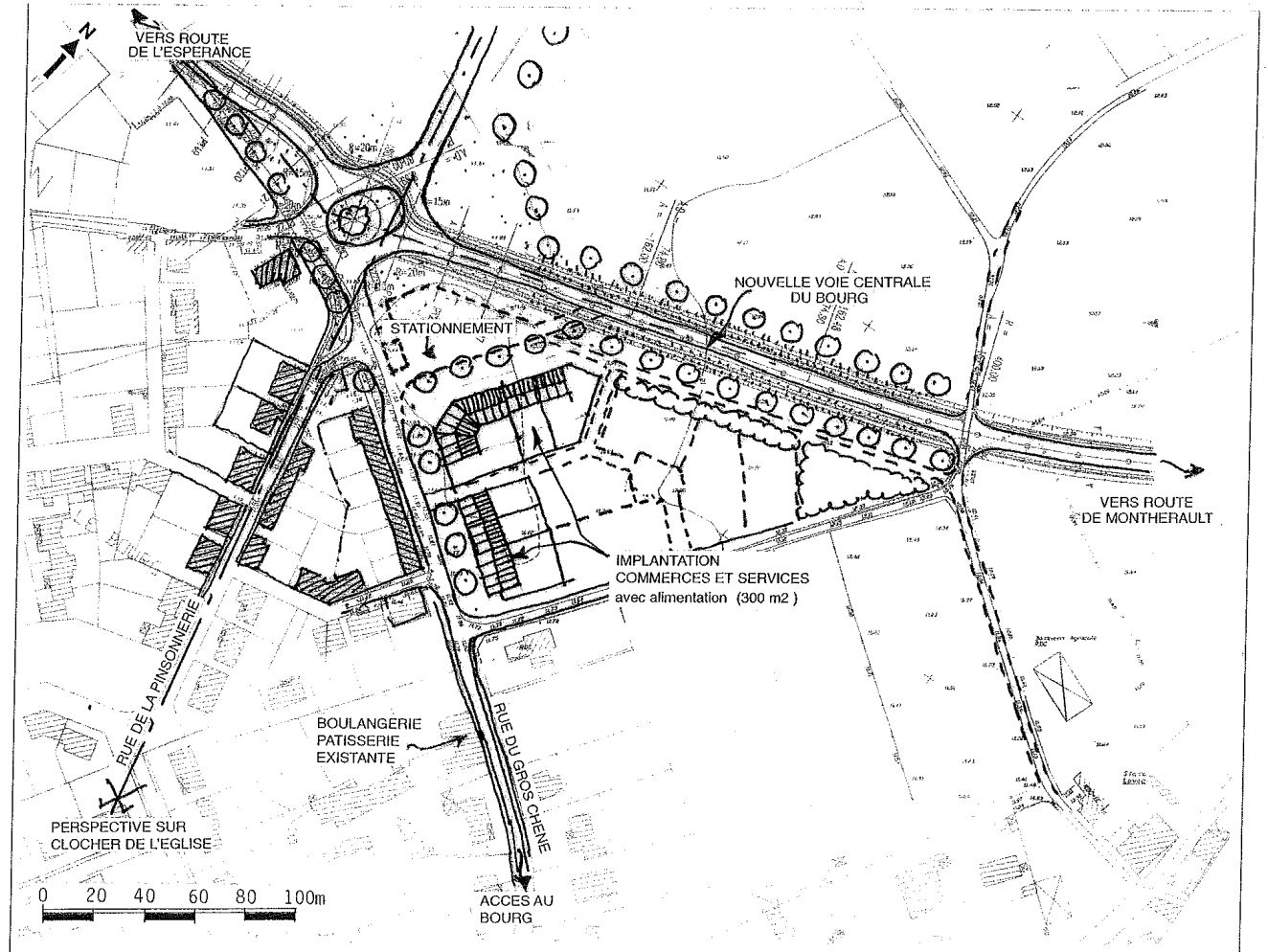
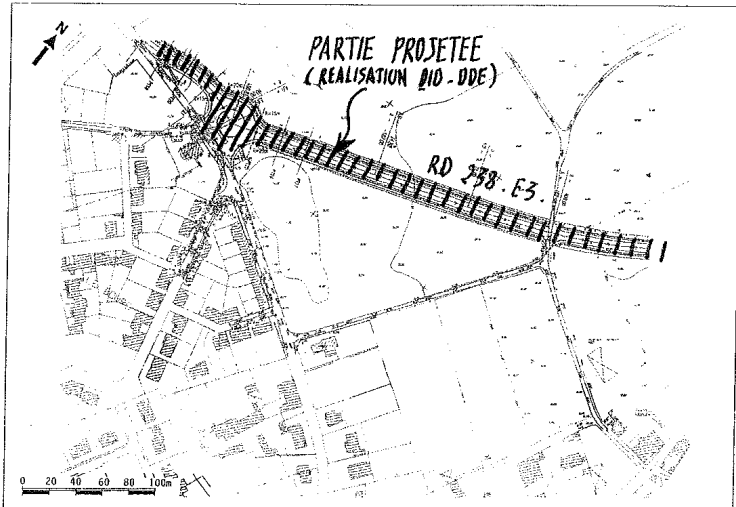
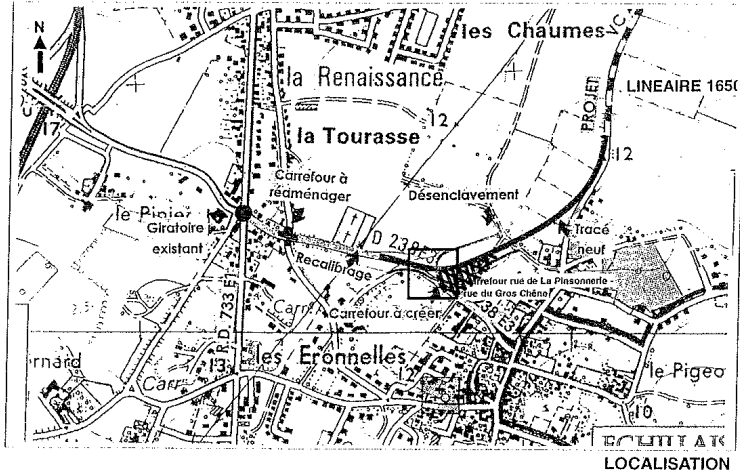
Cet emplacement offre plusieurs avantages :

- *Présence d'une boulangerie à proximité (rue du Gros Chêne)*
- *Liaison facile avec le Bourg par la rue du Gros Chêne*
- *Raccordement sécurisé sur la nouvelle voie projetée et le nouvel espace public (action 3)*
- *Position centrale par rapport à l'ensemble des secteurs urbanisés.*

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

NON CHIFFRÉ

ACTION 4 : DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS POUR LES COMMERCES ET LES SERVICES



ACTION 5 : MISE EN VALEUR DES RUES D'ACCÈS AU BOURG ANCIEN

Le Bourg d'ECHILLAIS est actuellement peu perceptible à partir des principales voies d'accès. Les différentes rues de la partie ancienne sont peu hiérarchisées.

Le but de cette action est de mettre en valeur les rues principales d'accès au centre ancien :

- Rue du Gros Chêne (140 ml)
- Rue de l'église (140 ml)
- Rue du Champ de l'Alouette (140 ml)
- Rue de la Limoise (120 ml).

Il conviendrait de mettre en place des traitements homogènes des différentes rues concernées:

- Valorisation des parties piétonnes et des pieds de façade
- Intégration d'un éclairage urbain adapté et discret
- Fleurissement au pied des façades.

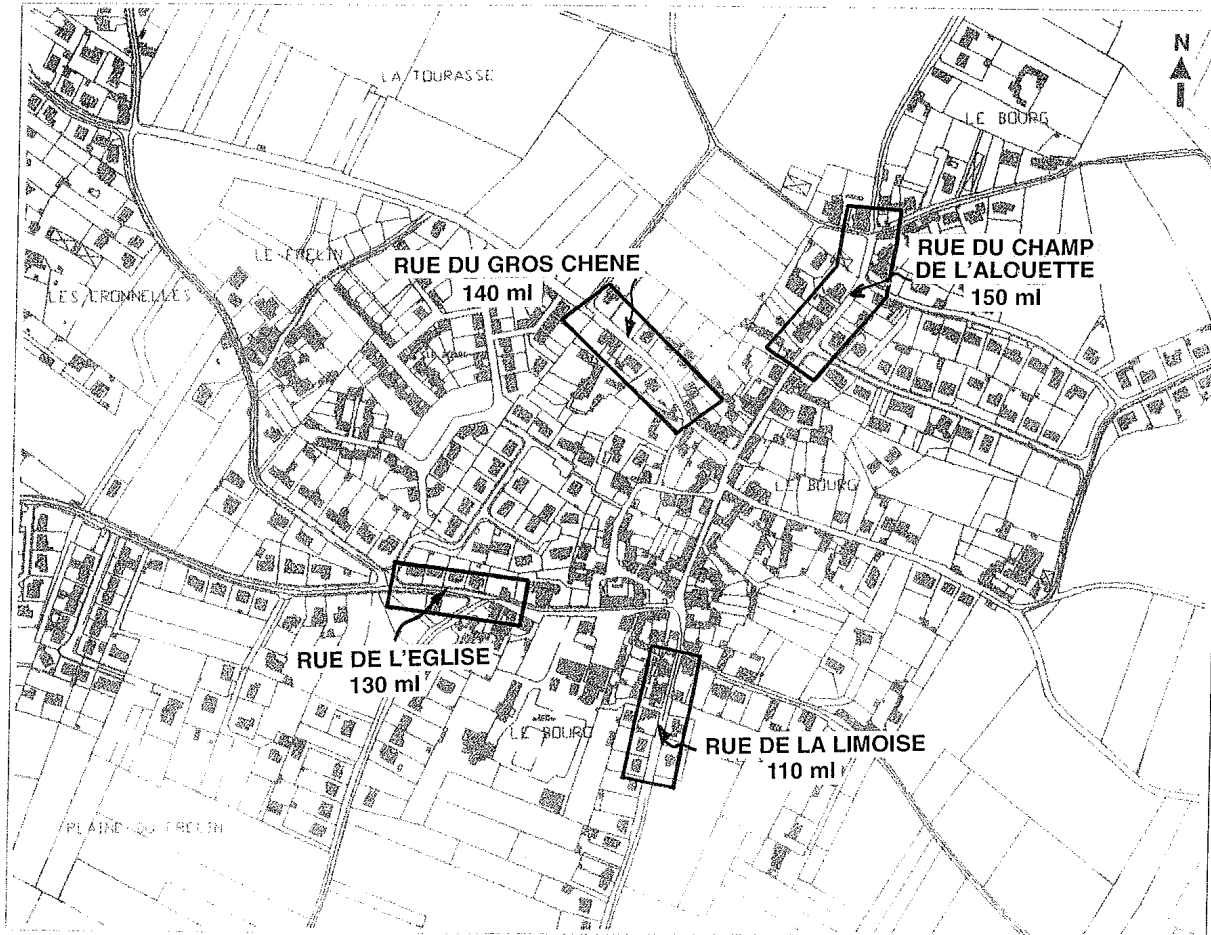
Ces traitements devront être accompagnés d'un travail particulier sur les clôtures des riverains :

- Maintenir les murets en pierre
- Aider les particuliers à refaire des murets de type traditionnels (éventuellement simple parement de moellons devant muret d'agglomérés de ciment).

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE (non compris acquisitions foncières)

| | | | | | |
|-----------------------------------|-------------------|---|-----------------------|------|---------------------|
| Rue du Gros Chêne | | | | | |
| 140 ml | à 4 000 F HT / ml | = | 560 000 F HT | soit | 85 371 E HT |
| Rue de l'Église | | | | | |
| 140 ml | à 4 000 F HT / ml | = | 560 000 F HT | soit | 85 371 € HT |
| Rue du Champ de l'Alouette | | | | | |
| 140 ml | à 4 000 F HT / ml | = | 560 000 F HT | soit | 85 371 € HT |
| Rue de la Limoise | | | | | |
| 120 ml | à 4 000 F HT / ml | = | 480 000 F HT | soit | 73 176 € HT |
| TOTAL | | | 2 160 000 F HT | soit | 329 290 € HT |

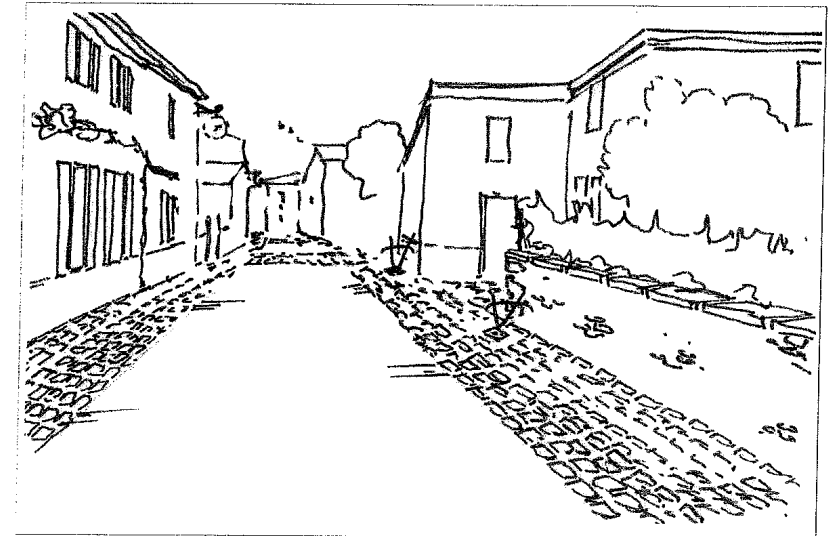
ACTION 5 : MISE EN VALEUR DES RUES D'ACCÈS AU BOURG ANCIEN



LOCALISATION



L'arrivée sur le bourg par la rue de la limoise



ILLUSTRATION

ACTION 6 : LOCALISATION DES NOUVELLES ZONES D'HABITAT

Les constructions récentes se sont développées, au cours de ces dernières décennies, à proximité du Bourg, dans le secteur de la Renaissance et le long de l'ancienne route du Pont Transbordeur.

La ZAC du Frelin a permis d'atténuer la coupure entre le Bourg et la Renaissance.

Deux secteurs peuvent répondre aux caractéristiques d'accueil de nouvelles zones d'habitat :

- *La Tourasse : actuellement en zone à vocation agricole au POS, ce secteur est lié à l'action n°3 (Réalisation d'un espace public central). Il pourra s'articuler sur les espaces centraux du Bourg et assurer la liaison avec les extensions récentes réalisées à la Renaissance.*
- *La ville D'Envers : ce secteur, situé au sud du Bourg, permettra d'équilibrer la répartition des nouvelles constructions par rapport aux équipements publics existants .*

Ces nouvelles zones d'habitat pourraient représenter une capacité d'environ 300 à 350 logements répartis sur 25 hectares (en intégrant le secteur de la Poulaine), avec des parcelles individuelles comprises en moyenne entre 700 et 800 m².

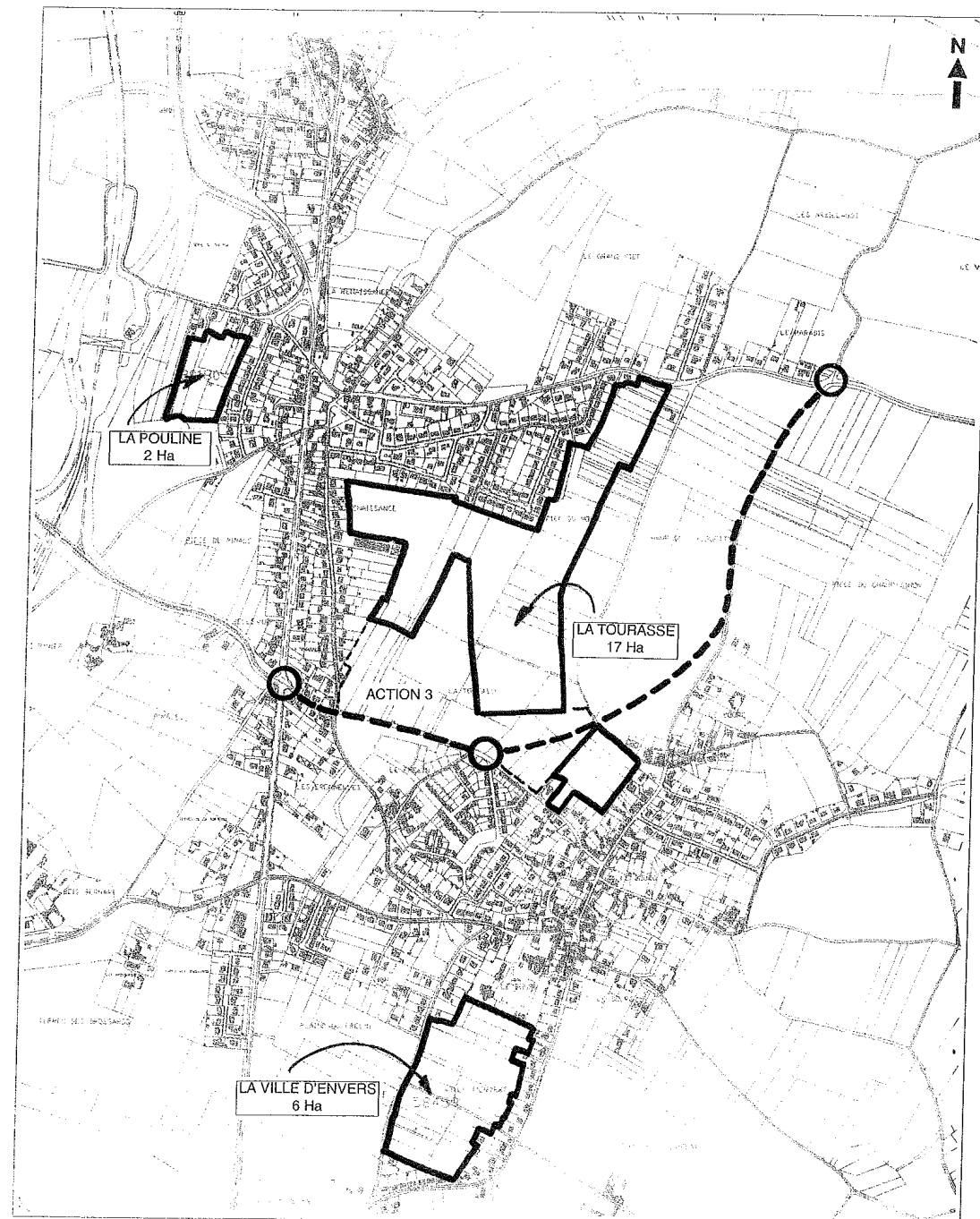
ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

NON CHIFFRÉ

COMMUNE D'ÉCHILLAIS
ESTIMATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL POUR DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

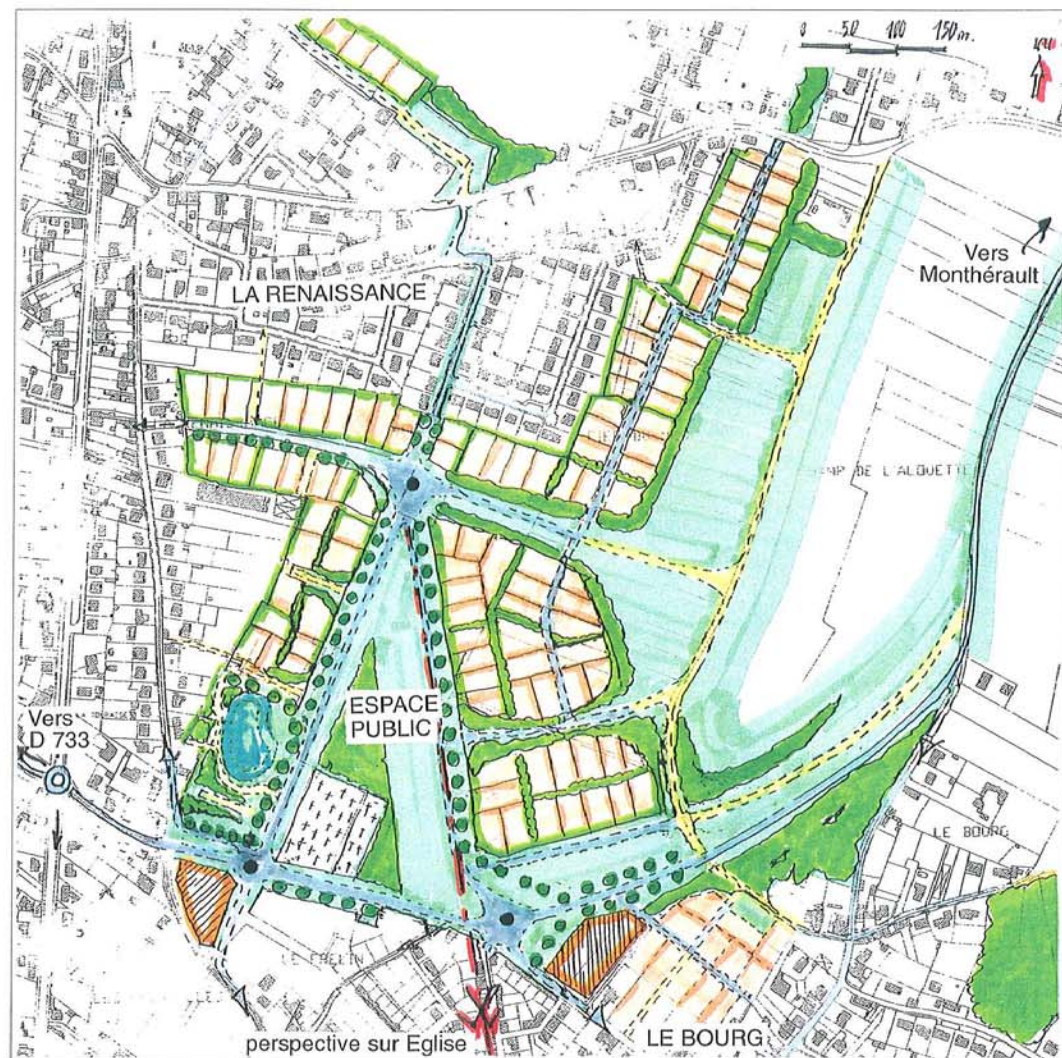
| | SURFACES DES PARTIES CONSTRUCTIBLES | | ESTIMATION DU NB DE LOGEMENTS | SURFACES RÉSERVÉES AUX ÉQUIPEMENTS | | SURFACES RÉSERVÉES AUX ESPACES PUBLICS | | SURFACE TOTALE | |
|------------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------------------------|------------------|--|------------------|----------------|-------------|
| | NB HA | Taux par secteur | | NB HA | Taux par secteur | NB HA | Taux par secteur | HA | % |
| LE BOURG (LA TOURASSE) | 17 | 54% | 243 | 1,3 | 4% | 13,2 | 42% | 31,5 | 100% |
| LA POULINE | 1,5 | 75% | 20 | - | - | 0,5 | 25% | 2,0 | 100% |
| LA VILLE D'ENVERS | 4,25 | 71% | 60 | - | - | 1,75 | 29% | 6,0 | 100% |
| TOTAL | 22,75 | 58% | 323 | 1,3 | 3% | 15,45 | 39% | 39,5 | 100% |

Les surfaces susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions dans le cadre de l'aménagement des zones NA actuelles, ou celles possibles à prévoir dans le cadre de la révision du PLU, pourraient être de l'ordre de 23 hectares soit environ 320 constructions.





LA VILLE D'ENVERS : PROPOSITION D'ORGANISATION



LA TOURASSE : PROPOSITION D'ORGANISATION

ACTION 7 : FAVORISER LES LIAISONS ENTRE LES DIFFÉRENTS QUARTIERS

Les différentes opérations de lotissements se sont juxtaposées les unes par rapport aux autres. Très peu de liaisons ont été réalisées de l'une à l'autre, provoquant une forme d'isolement des nouveaux quartiers.

A contrario, la ZAC du Frelin a été organisée de manière cohérente, en prenant en compte l'organisation du Bourg :

- *Raccordement des voies*
- *Création d'une perspective visuelle vers le Bourg.*

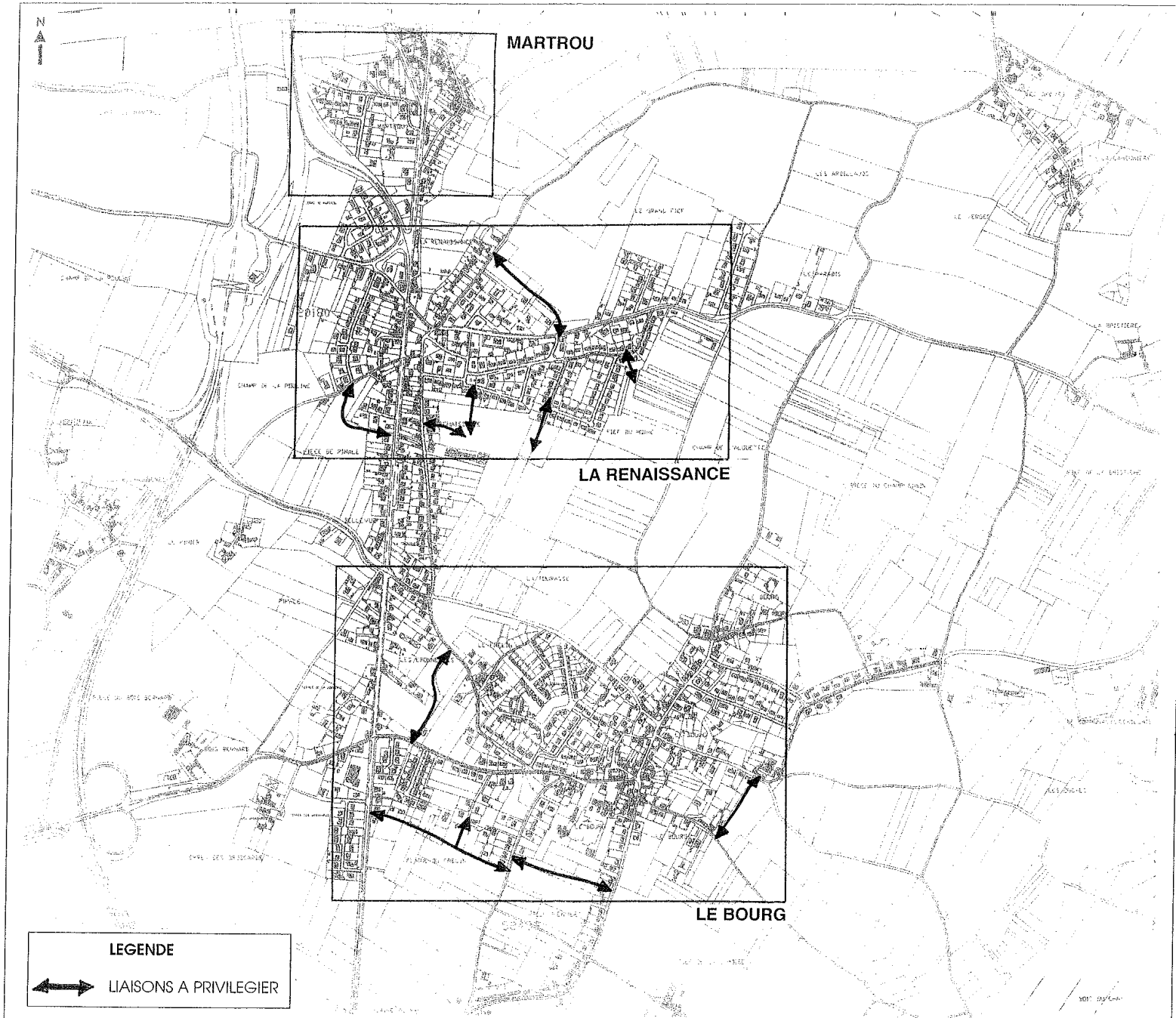
Cette action pourrait être la base des réflexions pour la mise en place des liaisons nécessaires à un bon fonctionnement urbain. Ces réflexions seront reprises dans le cadre de l'établissement du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Elles permettront de préciser quelles sont les éventuelles réservations à prévoir pour la réalisation des différentes liaisons envisagées.

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

NON CHIFFRÉ

ACTION 7 : FAVORISER LES LIAISONS ENTRE LES DIFFERENTS QUARTIERS



OBJECTIF 2 : CONFIRMER LE BOURG

ACTION 8 : MAINTIEN ET RÉORGANISATION DES GROUPES SCOLAIRES DANS LE BOURG

Les différents entretiens et repérages menés autour des groupes scolaires primaires ont fait apparaître :

- *Des difficultés de coordination de l'équipe pédagogique liées à l'éclatement des groupes scolaires*
- *Exiguïté et mauvais état du Groupe Scolaire n°1*
- *Exiguïté du Groupe scolaire n°2*
- *Manque d'espaces extérieurs sur les Groupes scolaires n°1 et n°2*
- *Manque de locaux pour les activités complémentaires*
- *Éclatement des sorties des écoles*
- *Le Groupe scolaire n° 3 ne connaît pas, par contre, de problèmes majeurs.*

L'objectif de cette action est de maintenir l'ensemble des écoles maternelle et primaire dans le Bourg et de créer un ensemble cohérent à moyen et long terme.

Un tel objectif induit le déplacement du plateau sportif et de jeux vers l'est des terrains communaux et de faire l'acquisition de terrains privés (anciens jardins) susceptibles de se libérer prochainement.

Cette nouvelle localisation permettrait de rationaliser les cheminements aux abords des écoles. Si la Commune peut offrir des capacités de stationnement suffisantes à proximité des écoles, il conviendrait, cependant, de mieux mettre en évidence le stationnement situé Rue du Champ Truchot.

| ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE | | | |
|---|-------------------------------|---|--|
| (non compris acquisitions foncières) | | | |
| Réalisation de Bâtiments neufs | | | |
| 1 000 m ² | à 7 000 F HT / m ² | = | 7 000 000 F HT soit 1 067 143 E HT |
| Espaces Extérieurs | | | |
| 1 000 m ² | à 250 F HT / m ² | = | 250 000 F HT soit 38 112 E HT |
| Déplacement plateau d'évolution et de jeux | | | |
| 4 000 m ² | à 150 F HT / m ² | = | 600 000 F HT soit 91 470 E HT |
| TOTAL | | | 7 850 000 F HT soit 1 196 725 E HT |

L'ÉCLATEMENT DES GROUPES ELEMENTAIRES



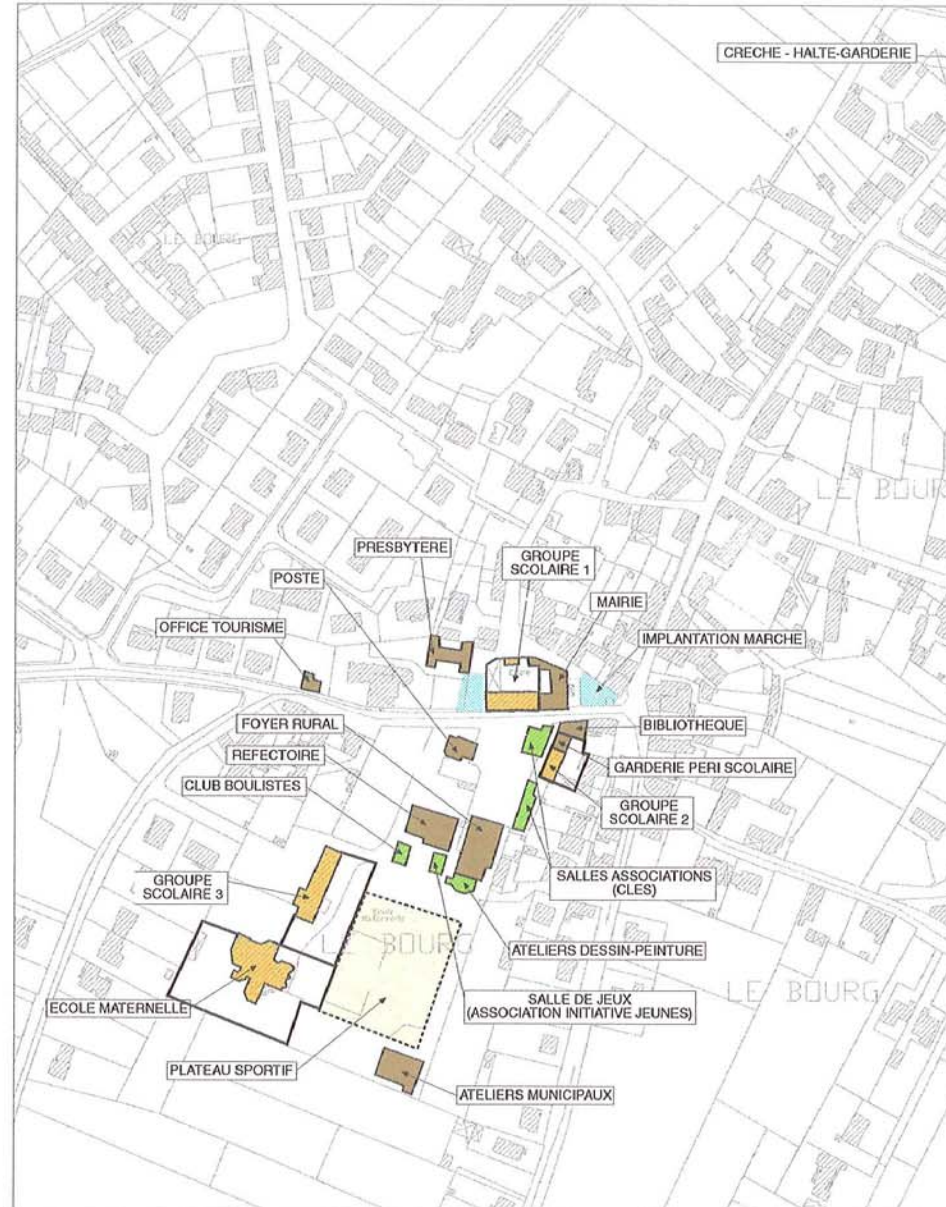
Le groupe scolaire n° 1 enclavé et peu fonctionnel



Le groupe scolaire n° 2 lié à la Mairie

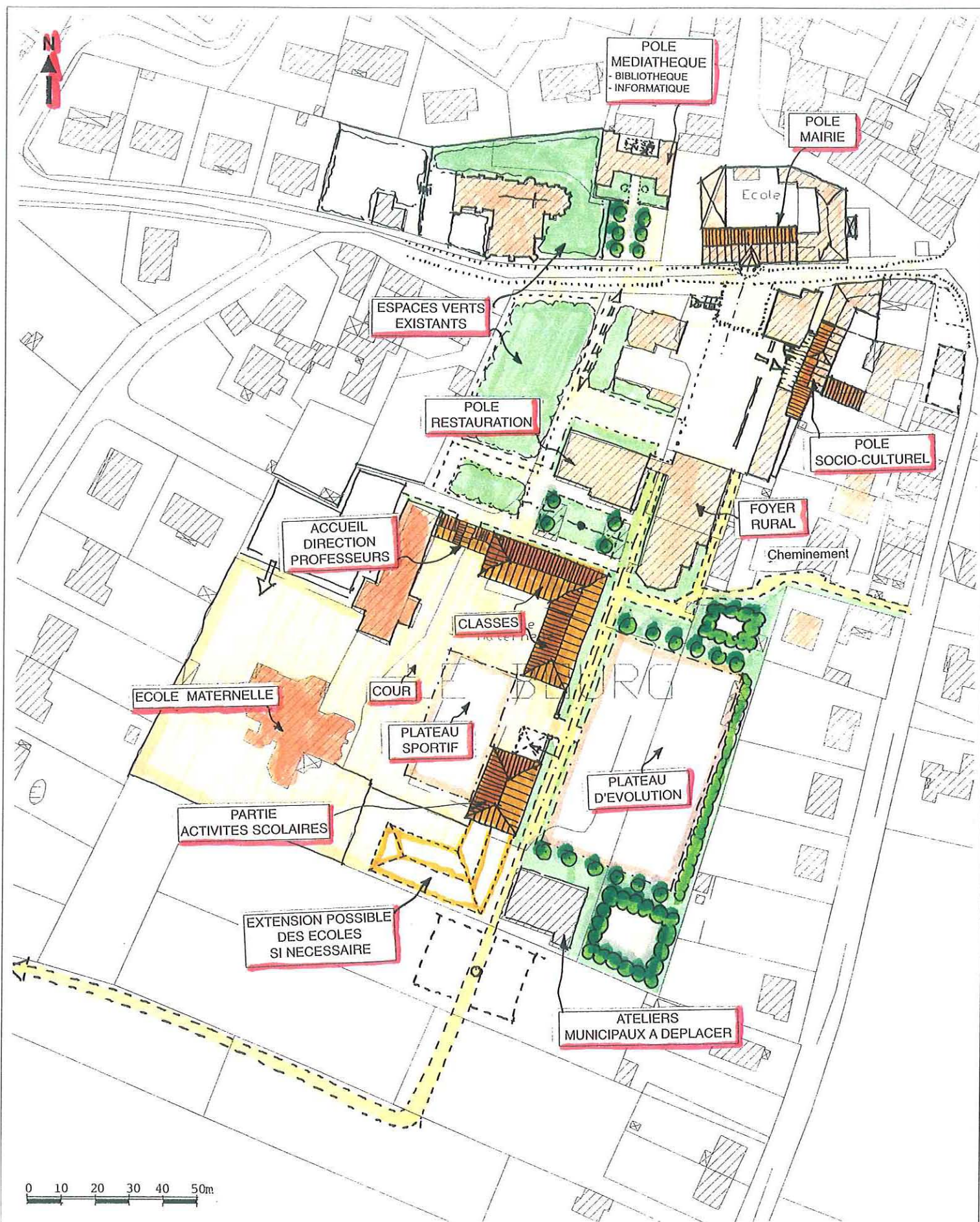


Le groupe scolaire n° 3 qui offre des capacités d'évolution



EQUIPEMENTS

ACTION 8 : MAINTIEN ET RÉORGANISATION DES GROUPES SCOLAIRES DANS LE BOURG



ACTION 9 : VALORISER LES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

Malgré les efforts engagés par la municipalité pour répondre aux besoins en équipements socio-culturels, certains équipements ne sont pas adaptés :

- Halte garderie située à l'étage du groupe scolaire (liaison difficile avec les espaces extérieurs)
- Centre de loisirs des "P'tits Filous", installé dans un ancien logement trop exigü, avec peu d'espaces extérieurs attenants.

Cette proposition a pour but de définir un programme de réutilisation du groupe scolaire n°1. Elle prend en compte également le déplacement de la Bibliothèque dans le presbytère (Action 11).

Les principaux éléments de programme peuvent se résumer par :

- Réutilisation de la Bibliothèque et d'une partie du groupe scolaire en 2 logements duplex
- Accueil commun Halte-Garderie et Centre de Loisirs
- Réservation d'une partie du rez de chaussée du groupe scolaire pour la Garderie
- Centre de loisirs réparti sur deux niveaux
- Polyvalence des salles
- Réutilisation de la cour pour les activités extérieures
- Réhabilitation du garage à vélos en salle de réunions à destination des boulistes.

Une telle réorganisation de cet ensemble, accompagnée d'une restructuration de l'accès du bâtiment du CLES, affirmeraient un pôle socioculturel et une synergie entre les différentes activités associatives.

Il n'est pas impensable, à moyen terme, de créer un élément de liaison entre les différents bâtiments, identifiant clairement les différents accès et pouvant servir de lieu de rencontre.

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

Rénovation du CLES

189 m2 à 2 000 F HT / ml = 378 000 F HT soit 57 626 E HT

Réhabilitation garage vélos en salle réunions (boulistes)

43 m2 à 5 500 F HT / ml = 236 500 F HT soit 36 055 E HT

Restructuration du G1 en Halte garderie et Centre de Loisirs

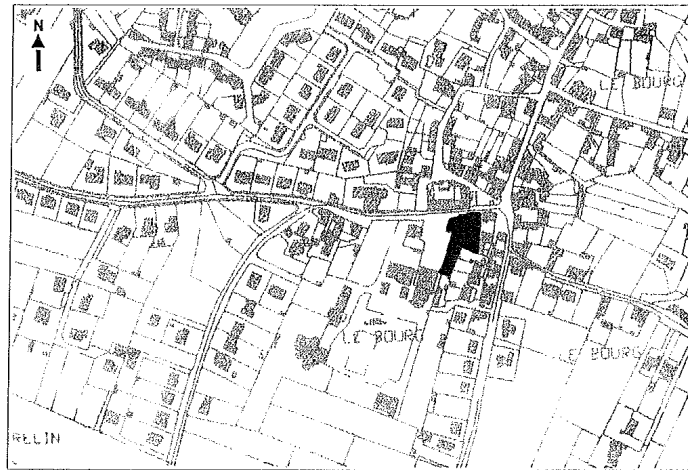
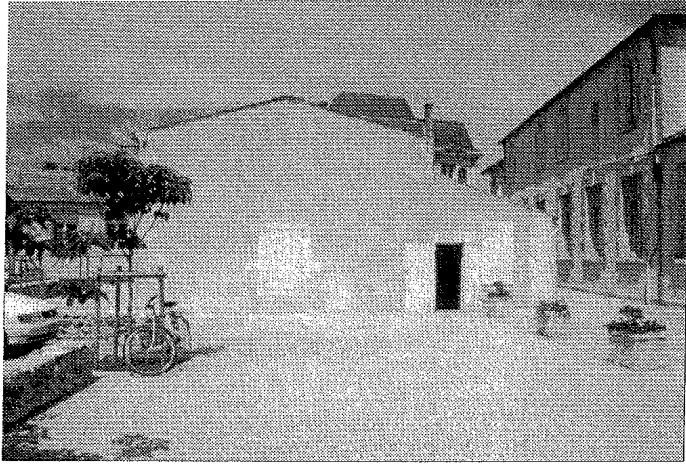
220 m2 à 5 000 F HT / ml = 1 100 000 HT soit 167 694 E HT

Préau 60 m2 à 1 500 F HT / ml = 90 000 F HT soit 13 720 E HT

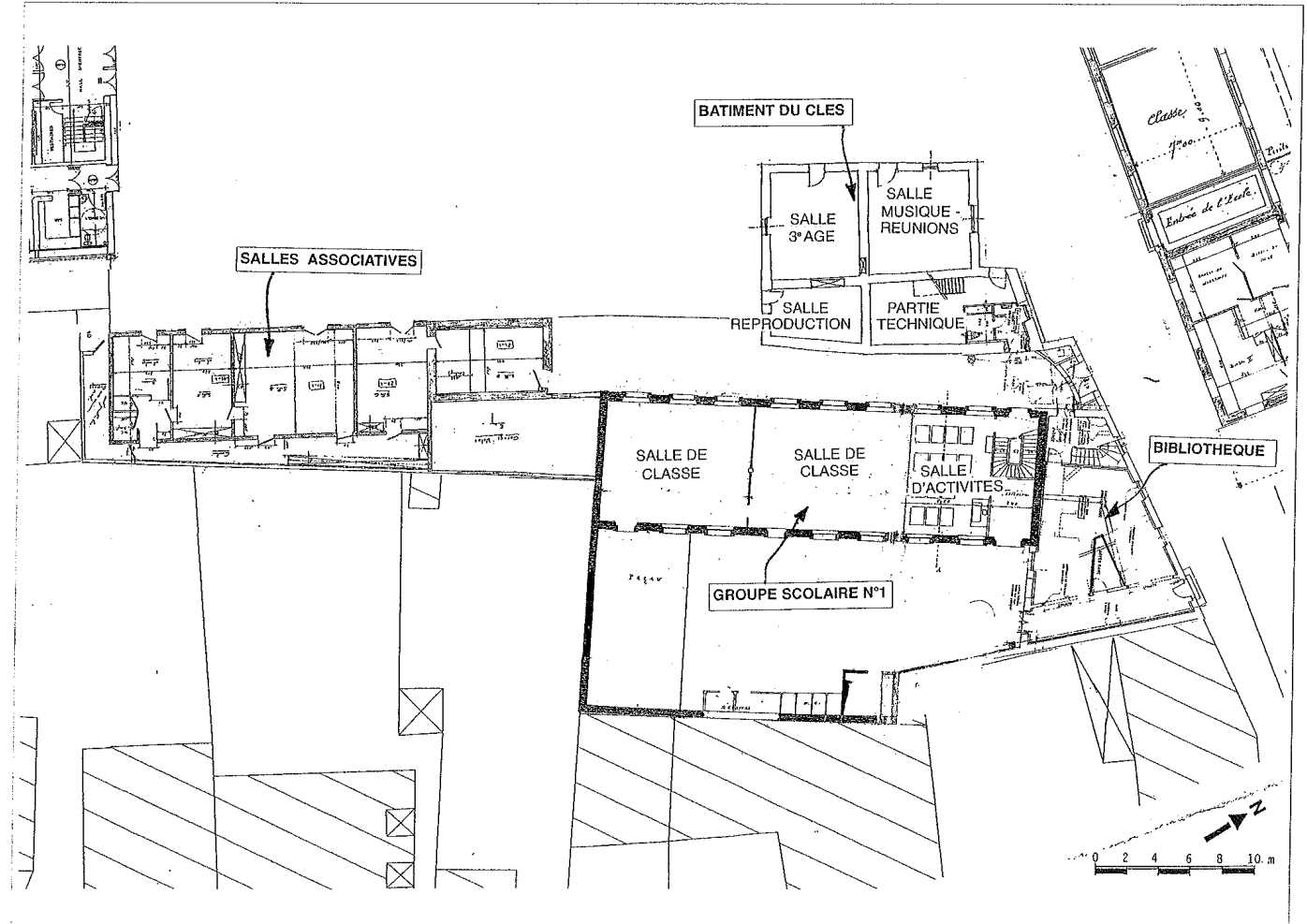
Cour 135 m2 à 120 F HT / ml = 16 200 F HT soit 2 470 E HT

TOTAL 1 820 700 F HT soit 277 565 E HT

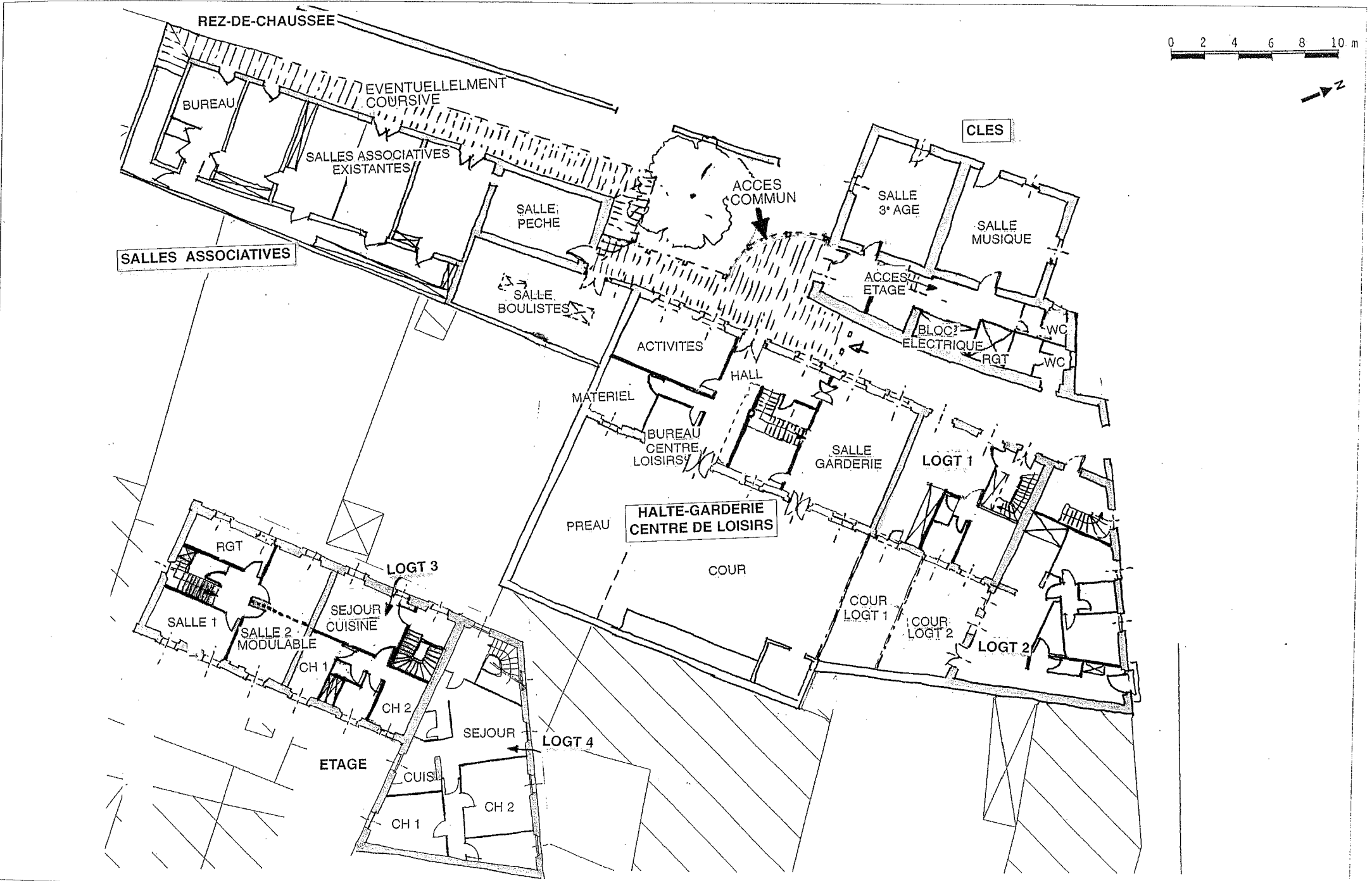
**ACTION 9 : VALORISER LES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS
CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS**



LOCALISATION



ETAT EXISTANT



ACTION 10 : RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

La Mairie d'Échillais a déjà fait l'objet de différents aménagements intérieurs :

- *Partie accueil du public et secrétariat*
- *Rénovation de la salle du Conseil Municipal*
- *Réutilisation d'un ancien logement de fonction d'instituteur pour les bureaux des élus.*

Actuellement, elle connaît un manque de surface, en raison de l'accroissement démographique.

La proposition repose sur la libération des bâtiments scolaires attenants (voir Action 8). Il serait souhaitable de réorganiser l'accès du public par la place du Foyer, afin de mieux relier l'ensemble des équipements publics.

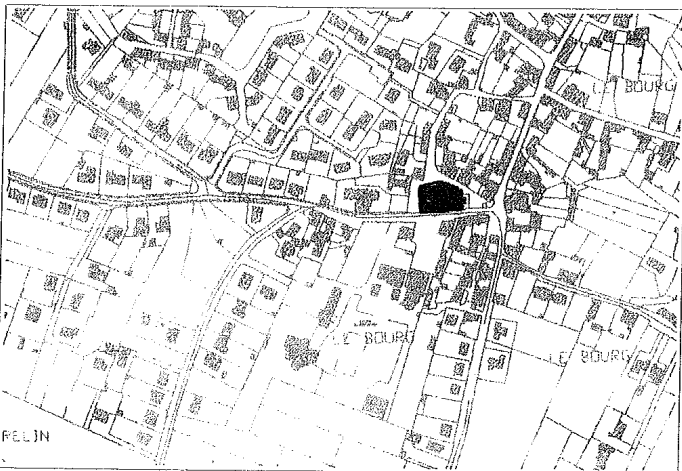
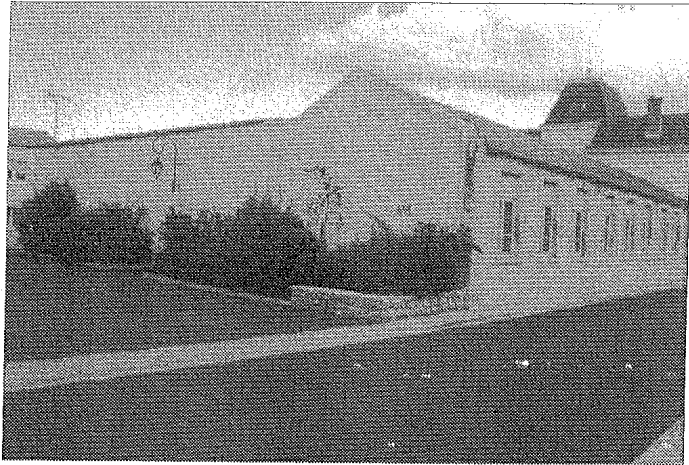
Il est proposé de :

- *Déplacer la partie administrative au rez-de-chaussée, dans les actuelles salles de classe*
- *Maintenir le bureau des élus et la salle du Conseil Municipal dans la partie actuelle de la mairie (un ascenseur pourra être mis en place) ; l'entrée actuelle serait utilisée hors des heures d'ouverture au public*
- *Regrouper, autour de la cour, les autres bureaux nécessaires (services techniques, permanences, ...)*
- *Transformer la cour en un jardin public (lieu de repos).*

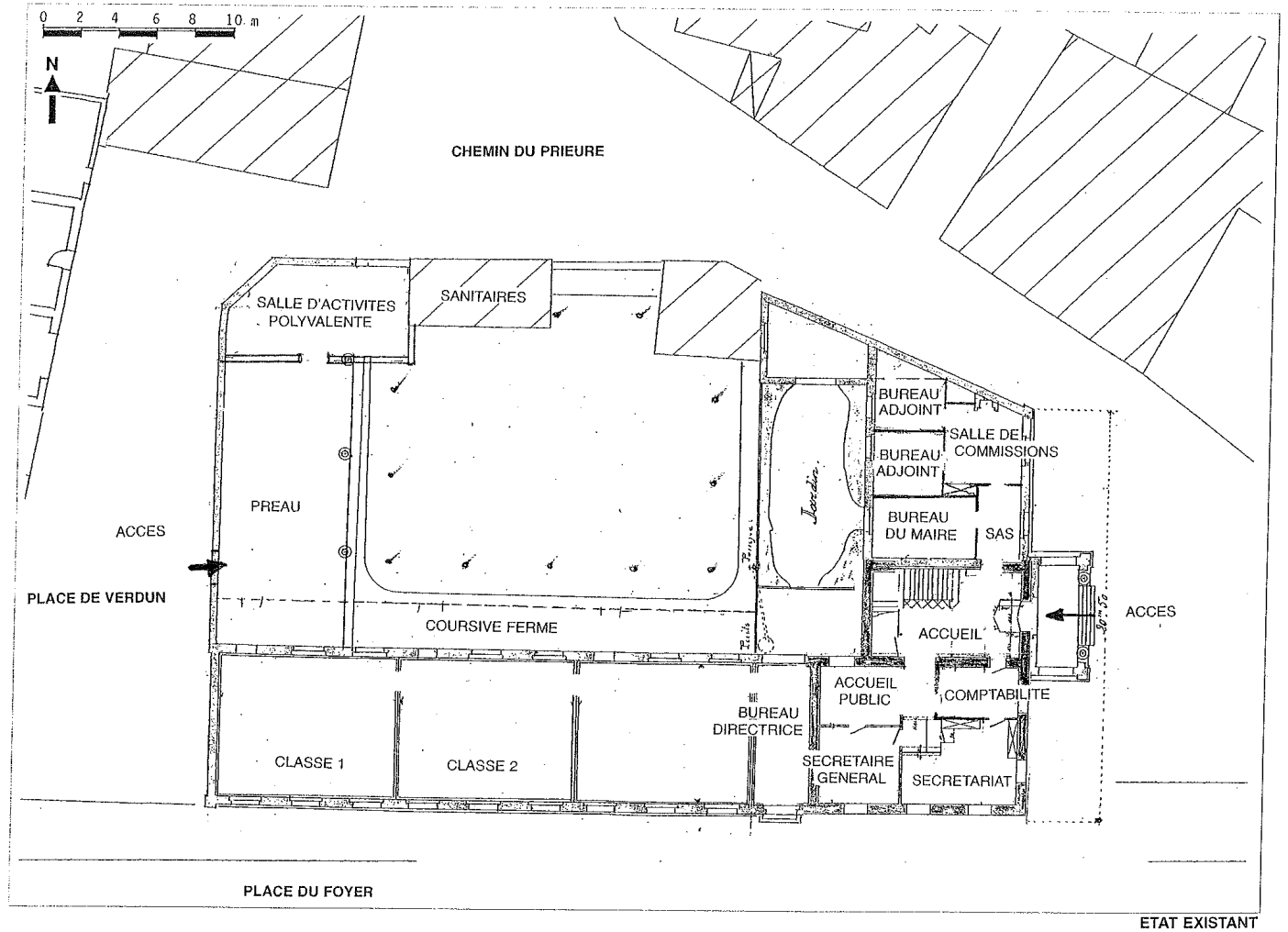
A terme, la surface de la Mairie passerait de 328 m² à 780 m² soit 0,35 m² par habitant.

| ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE | | | | | |
|---|-------------------------------|---|-----------------------|------|---------------------|
| (non compris acquisitions foncières) | | | | | |
| Rénovation Mairie Partie Existante | | | | | |
| 328 m ² | à 4 000 F HT / m ² | = | 1 312 000 F HT | soit | 200 013 E HT |
| Réhabilitation Partie Ecoles | | | | | |
| 208 m ² | à 5 000 F HT / m ² | = | 1 040 000 F HT | soit | 158 547 E HT |
| Restructuration salle polyvalente de l'école | | | | | |
| 36 m ² | à 1 500 F HT / m ² | = | 54 000 F HT | soit | 8 232 E HT |
| Extensions envisagées pour Mairie | | | | | |
| 48 m ² | à 6 500 F HT / m ² | = | 312 000 F HT | soit | 47 564 E HT |
| Coursive | | | | | |
| 160 m ² | à 3 000 F HT / m ² | = | 480 000 F HT | soit | 73 175 E HT |
| TOTAL | 780 m² | | 3 198 000 F HT | soit | 487 531 E HT |
| Aménagement de la cour en jardin | | | | | |
| 350 m ² | à 850 F HT / m ² | = | 297 500 F HT | soit | 45 354 E HT |

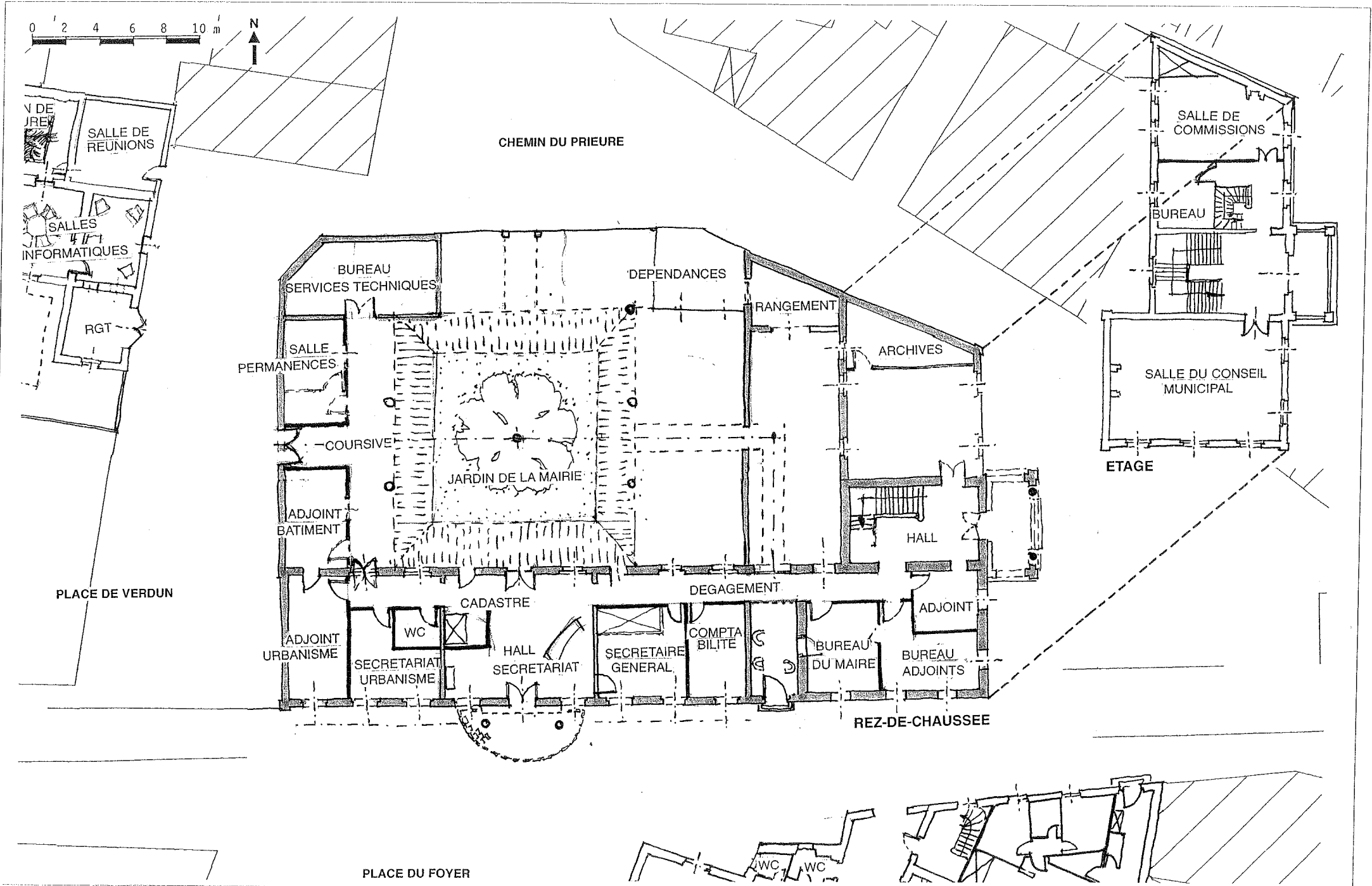
ACTION 10 : RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE



LOCALISATION



ETAT EXISTANT



ACTION 11 : UNE MÉDIATHÈQUE DANS LE PRESBYTÈRE

Au cours de la dernière décennie, la Commune d'Échillais a amélioré la Bibliothèque en réinvestissant les anciens logements de fonction du Groupe Scolaire n°1. Cela a permis à l'association gestionnaire d'augmenter le nombre d'adhérents et de diversifier les activités autour de la lecture et du livre (contes, écriture, activités scolaires,...).

Malgré ces améliorations et l'augmentation de surface, la Commune est confrontée à de nouveaux besoins, en particulier, avec l'arrivée des nouvelles techniques médiatiques (Internet, ateliers informatiques,...). Pour répondre en urgence à ce type de demandes, au niveau scolaire et dans le cadre du Plan Éducatif Local, la municipalité envisage de réutiliser une salle du Groupe Scolaire n°1 pour y installer du matériel informatique.

Il conviendrait, à moyen terme, de créer une véritable médiathèque à l'intérieur du presbytère. Cette médiathèque pourrait être mise en réseau avec les autres équipements publics du Pays Rochefortais et en particulier avec la médiathèque de Rochefort.

L'esquisse présentée ci-après a pour but d'aider les élus à définir une programmation adaptée à un tel équipement. Elle met en évidence les capacités de surfaces du bâtiment et les possibilités d'évolution.

Le rez-de-chaussée pourrait être réservé à l'accueil du public lié à la bibliothèque.

L'organisation de l'étage s'orienterait vers l'aménagement des parties administratives de l'équipement (bureau, salle de réunions, archives, ...). Il pourrait intégrer également les nouvelles techniques de médiatisation (Internet, vidéo, DVD, etc.).

La cour, sur l'arrière du bâtiment, pourrait être transformée en espace réservé à la lecture.

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

(non compris acquisitions foncières)

Rénovation et restructuration du bâti existant

263,5 m² à 6 000 F HT / m² = 1 581 000 F HT soit 241 022 E HT

Extension du bâti sur la cour

27,5 m² à 6 500 F HT / m² = 178 750 F HT soit 27 250 E HT

Traitement de la cour

32,5 m² à 850 F HT / m² = 27 625 F HT soit 4 211 E HT

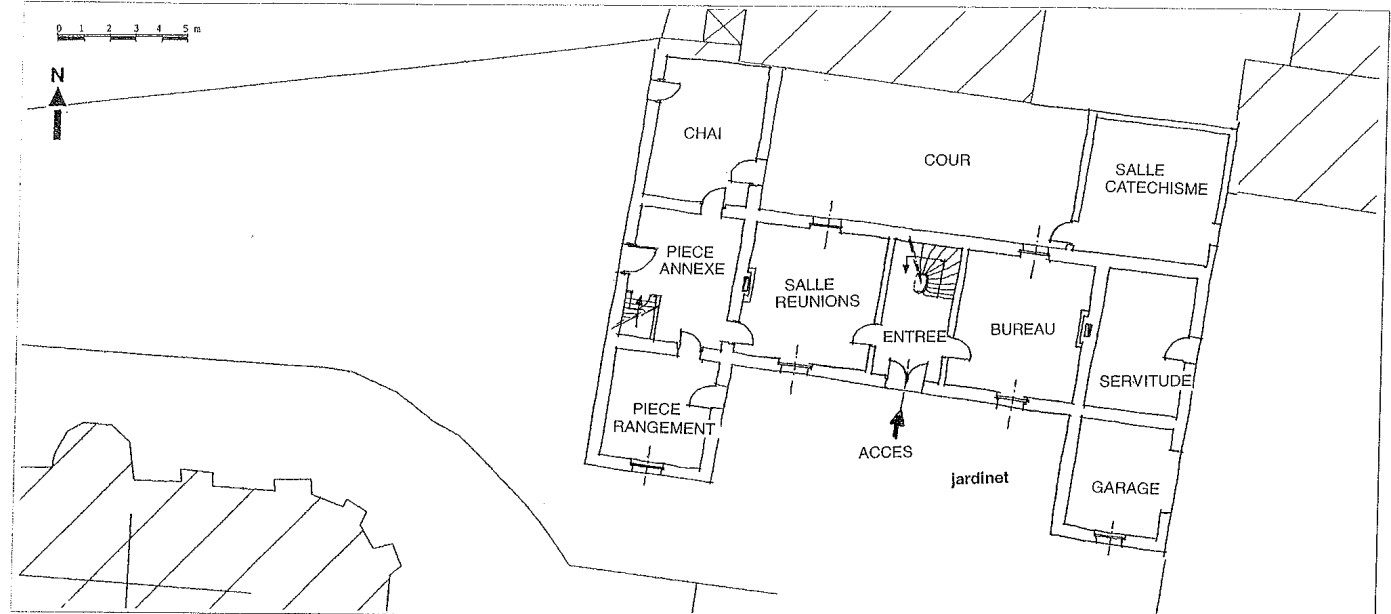
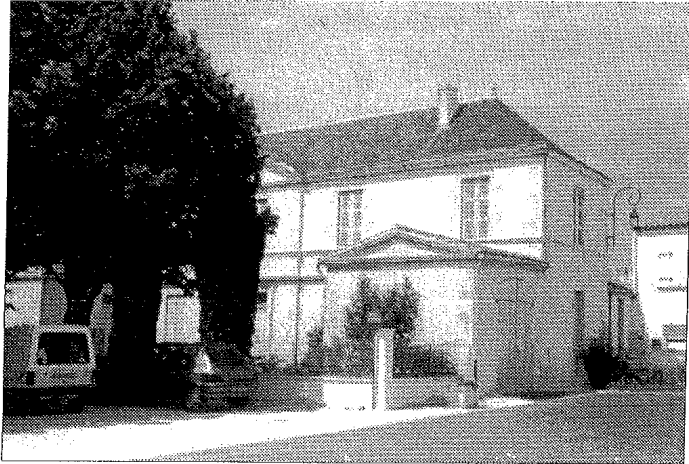
Traitement du Jardin (Accès)

146 m² à 250 F HT / m² = 36 500 F HT soit 5 564 E HT

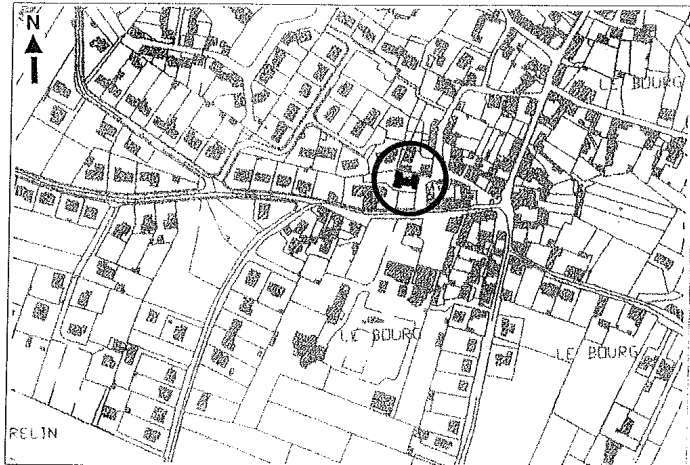
TOTAL

1 823 875 F HT soit 278 048 E HT

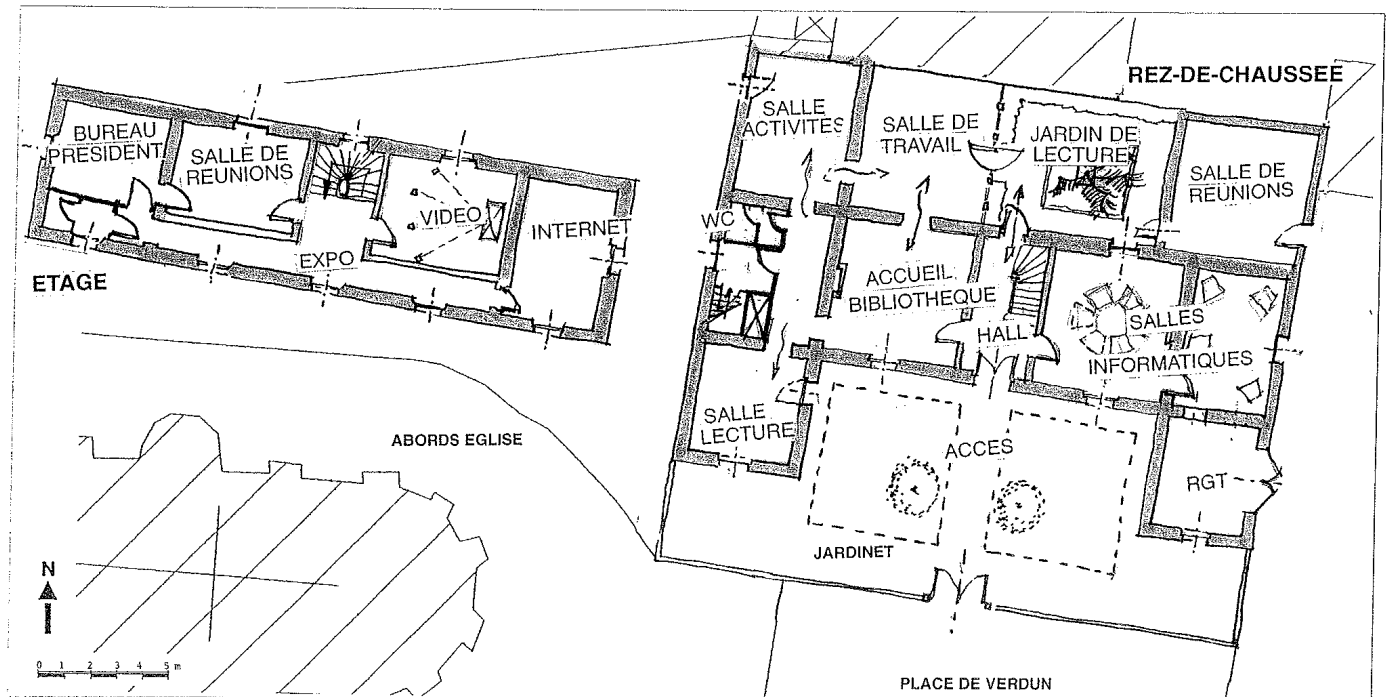
ACTION 11 : UNE MEDIATHEQUE DANS LE PRESBYTERE



ETAT EXISTANT



LOCALISATION



PROPOSITION

ACTION 12 : RÉORGANISATION OU DÉPLACEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

Les ateliers municipaux sont situés au sud des équipements scolaires, ce qui offre l'avantage de la proximité et ainsi d'une meilleure maintenance de l'ensemble des équipements publics. Cependant, l'accessibilité du site par les véhicules lourds pose des problèmes de sécurité (nécessité de passer aux abords des écoles et du plateau de jeux (cet ensemble est fortement utilisé par les enfants)).

Deux variantes sont possibles pour les ateliers municipaux :

- **Leur maintien sur place** en réalisant une voie de désenclavement par les terrains longeant la rue du Champ Truchot. Cette nouvelle voie s'inscrira dans un schéma global d'aménagement du secteur de la ville d'Envers (Action 6).

Dans cette variante, il conviendrait de mettre en valeur les bâtiments existants et de réorganiser leurs abords. Le stockage des matériaux (graviers, sable, etc.) serait, sans doute, à déplacer.

- **Leur déplacement** sur un site qui reste à définir.

Il conviendrait de garder une relative proximité de ces ateliers par rapport à l'ensemble des équipements. Dans ce sens, une réservation foncière, dans la zone de "L'Houmée" (Plaine du Frelin), à vocation d'accueil d'activités, pourrait être envisagée.

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE (non compris acquisitions foncières)

Variante "Maintien sur place"

Rénovation du bâtiment (Façades)

300 m² à 1 000 F HT / m² = 300 000 F HT soit 45 735 E HT

Traitement des abords

500 m² à 120 F HT / m² = 60 000 F HT soit 9 147 E HT

TOTAL MAINTIEN SUR PLACE **360 000 F HT** soit **54 882 E HT**

Variante "Déplacement des ateliers"

Réalisation du bâtiment

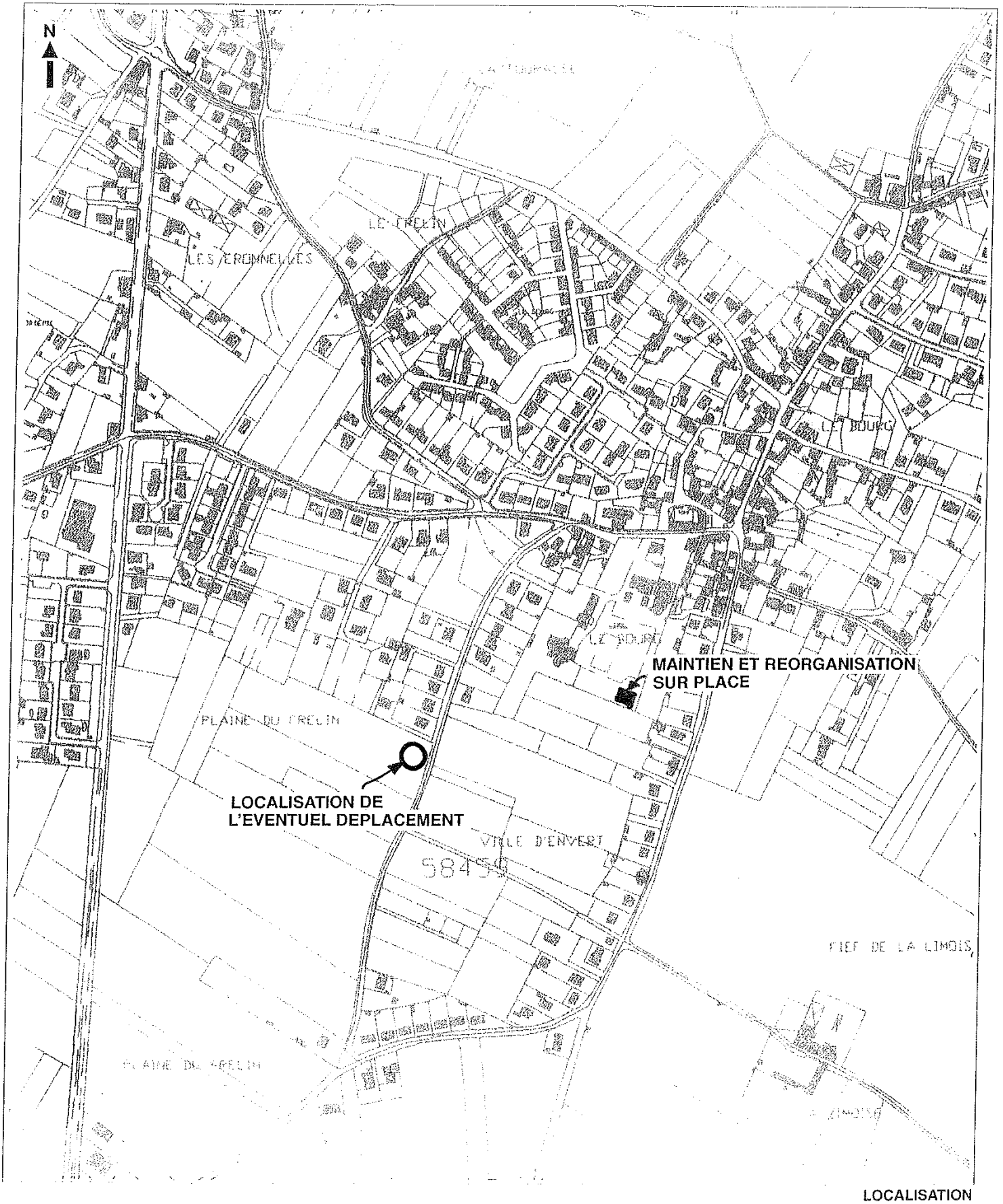
300 m² à 3 000 F HT / m² = 900 000 F HT soit 137 204 E HT

Traitement des abords

500 m² à 120 F HT / m² = 60 000 F HT soit 9 147 E HT

TOTAL DEPLACEMENT **960 000 F HT** soit **146 351 E HT**

ACTION 12 : RÉORGANISATION OU DÉPLACEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX



ACTION 13 : AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES ÉQUIPEMENTS

La réorganisation des équipements scolaires proposée (Action 8) et le déplacement de la Bibliothèque à l'intérieur du presbytère (Action 11) sont des actions qui vont contribuer à modifier les espaces publics.

Le but de cette action est de mettre en évidence les secteurs concernés et d'évaluer leur importance :

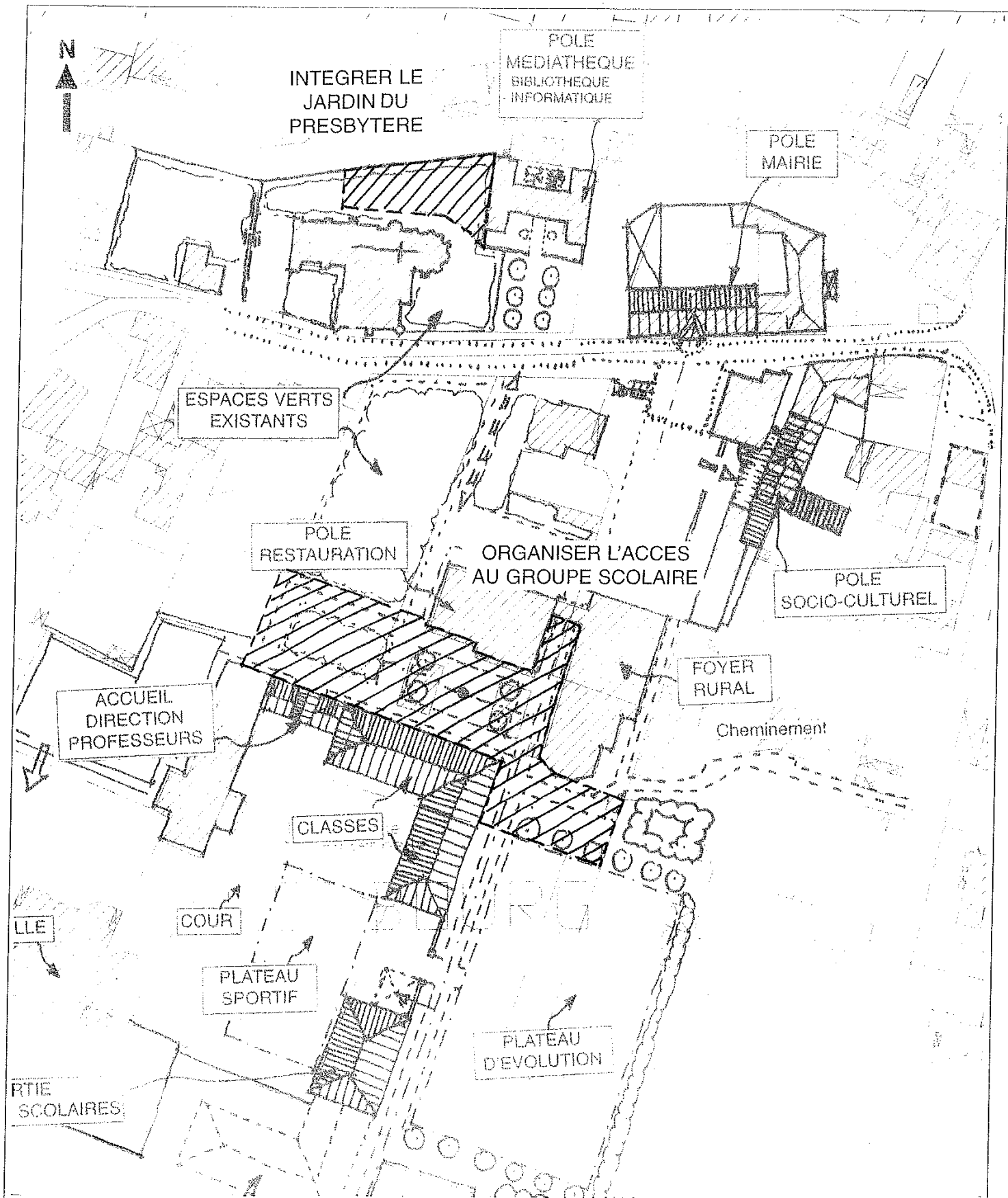
- Espace entre le jardin public et l'accès au nouveau groupe scolaire (2 000 m²)
- Ouverture du jardin du Presbytère et intégration dans l'espace vert de l'église (320 m²).

Ces espaces ne seront pas accessibles aux véhicules (excepté véhicules de service pour l'accès aux écoles). Les aménagements pourront assurer la prolongation du parc public réalisé.

Les aménagements permettant une réorganisation de l'accès aux écoles ne peuvent se faire qu'après la disparition des deux bâtiments préfabriqués.

| ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE | | | | |
|--|-----------------------------|---|---------------------|-------------------------|
| (non compris acquisitions foncières) | | | | |
| Articulation et Accès Groupe Scolaire | | | | |
| 2 000 m ² | à 200 F HT / m ² | = | 400 000 F HT | soit 60 980 E HT |
| Jardin du Presbytère | | | | |
| 320 m ² | à 200 F HT / m ² | = | 64 000 F HT | soit 9 757 E HT |
| TOTAL | | | 464 000 F HT | soit 70 737 E HT |

ACTION 13 : AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES ÉQUIPEMENTS



LOCALISATION

ACTION 14 : PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES RUES DU BOURG

Les rues et ruelles de la partie ancienne du bourg ont conservé leurs caractéristiques anciennes (rues étroites, alignement irrégulier ...). Elles sont bordées d'un bâti traditionnel et de murets de pierres (ces murets tendent à disparaître). Toutefois, elles ont été banalisées par un revêtement uniforme (enrobé) et la présence de quelques réseaux.

Sans engager une restructuration lourde des voies, il conviendrait, lors de travaux sur les réseaux ou sur l'entretien de la chaussée, de réaliser des aménagements mettant en valeur le bourg ancien, comme par exemple :

- *Caniveaux double revers de part et d'autre de la rue, ou bien en partie centrale en fonction de la configuration des lieux*
- *Lignes de pavage le long des façades*
- *Réservation d'espaces pour la plantation de plantes grimpantes ou de plantes vivaces*
- *etc.*

L'éclairage public mériterait une réflexion afin de favoriser une mise en valeur du bâti ancien (ex : mise en place de projecteurs au sol valorisant les éléments architecturaux, etc.).

Par ailleurs des actions d'animation et de sensibilisation pourraient être développées à destination des habitants pour qu'ils préservent les clôtures traditionnelles, constituées de murets de pierre.

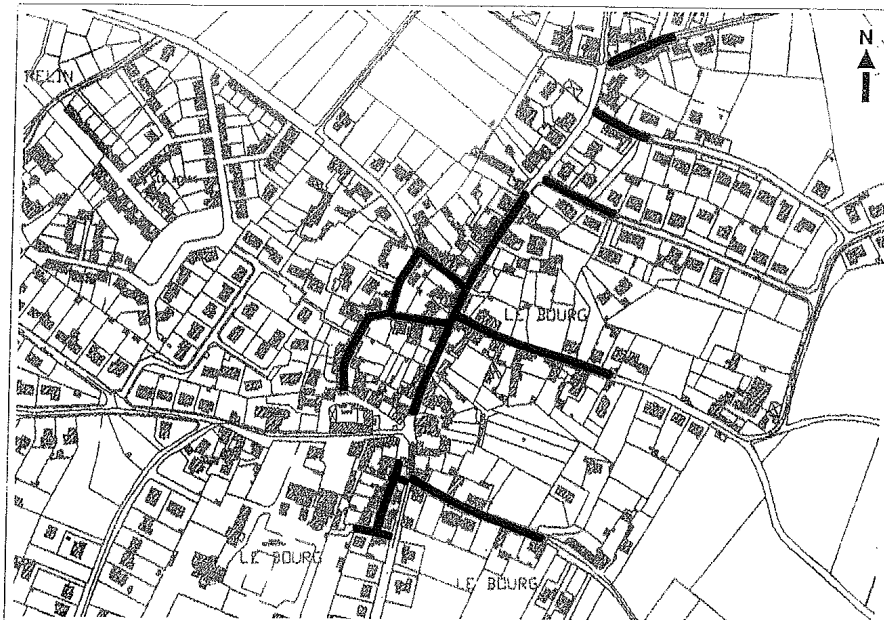
ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

Ensemble des rues et ruelles (1 070 ml)

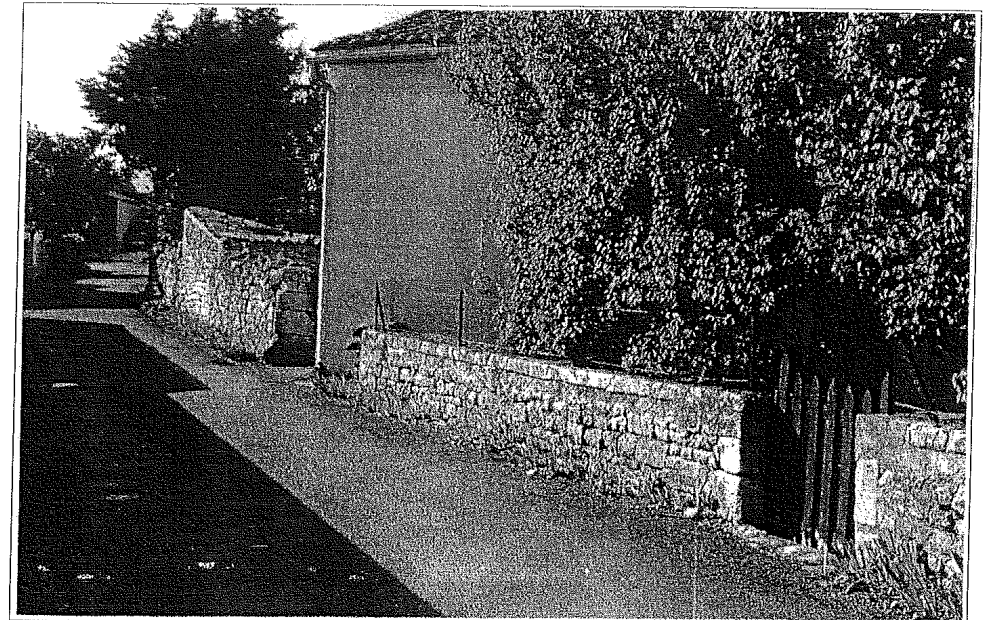
5 750 m² à 900 F HT / ml

= 5 175 000 F HT soit 788 924 E HT

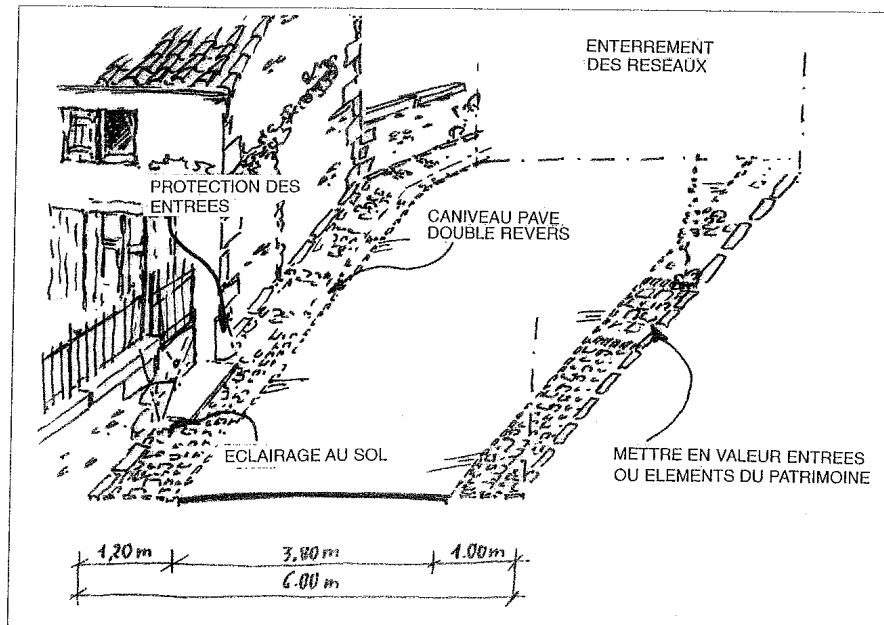
ACTION 14 : PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES RUES DU BOURG



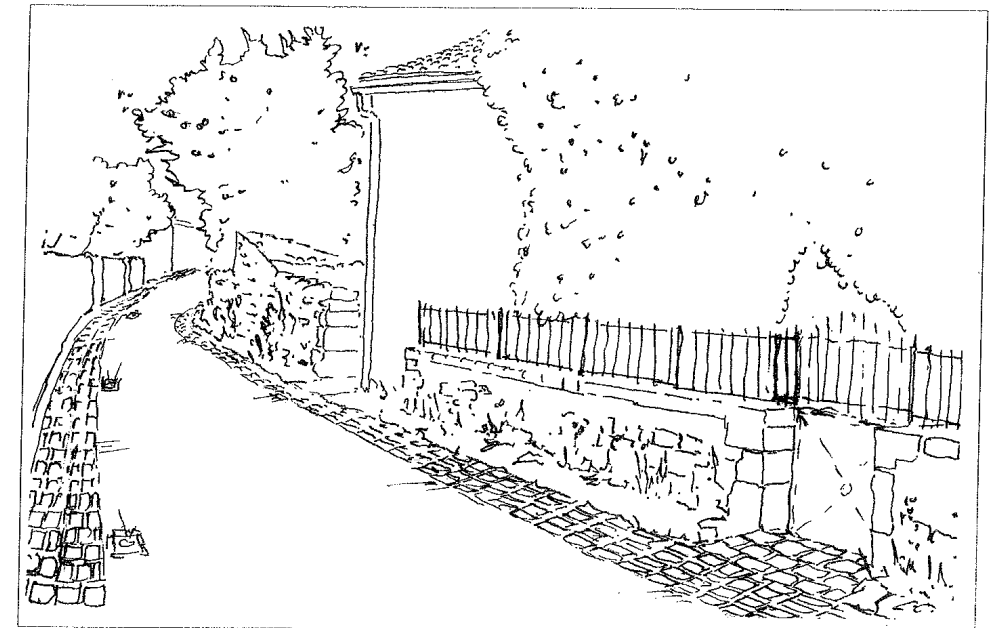
LOCALISATION



Des rues anciennes qui gardent leur caractère



AXONOMETRIE DE PRINCIPE



ILLUSTRATION